



Industrie Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/45-1998

ISBN 0-660-60711-5



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

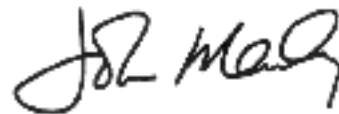
Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Industrie Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

Le ministre de l'Industrie,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Manley', written in a cursive style.

John Manley

Sommaire

Industrie Canada a pour mandat de rendre le Canada plus concurrentiel dans l'économie du savoir, une économie animée par de véritables percées technologiques dans les domaines de l'information et des télécommunications et par la force d'impulsion de la mondialisation des marchés. Le savoir est tout aussi important que la capacité de production, les capitaux et les ressources naturelles comme source de croissance économique et de développement durable. L'investissement dans le savoir contribue directement à la compétitivité et à l'essor de tous les secteurs de l'économie.

Le Canada est bien placé pour devenir un chef de file dans la nouvelle économie mondiale du savoir. Notre pays possède l'une des économies les plus ouvertes du monde. À l'aube du XXI^e siècle, nous maîtrisons notre déficit et profitons d'un taux d'inflation parmi les plus faibles du monde industrialisé.

À l'instar de tous les pays industrialisés, le Canada doit relever les défis de la compétitivité. Il doit tout mettre en œuvre pour que son avantage concurrentiel devienne réalité. L'orientation stratégique d'Industrie Canada vise tout particulièrement à relever ces défis et, en collaboration avec ses partenaires, à permettre au pays de réaliser son plein potentiel dans l'économie mondiale du savoir.

Dans le *Budget des dépenses 1997-1998, Partie III*, Industrie Canada a énoncé ses objectifs stratégiques et expliqué comment les activités prévues au cours de l'exercice aideraient à les atteindre. Le présent document souligne les réalisations d'Industrie Canada en regard de ces activités.

Parmi les faits saillants des initiatives d'Industrie Canada, citons les suivants :

- **Équipe Canada inc.**, un réseau de ministères et d'organismes publics offrant des services de promotion du commerce international aux entreprises canadiennes, a été créé en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).
- **Partenaires pour l'investissement au Canada**, une initiative commune réalisée avec le MAECI, a contribué à attirer des investissements étrangers de plus de 1,5 milliard de dollars provenant de cinq multinationales.
- **Partenariat technologique Canada** a investi 154 millions de dollars sur plusieurs années dans 35 projets, et incité ainsi le secteur privé à consacrer quelque 567 millions à l'innovation.
- **Rescol** a branché à ce jour 13 354 écoles et 1 901 bibliothèques publiques, et le **Programme d'accès communautaire**, 2 200 collectivités jusqu'à présent; par ailleurs, dans le cadre du **Programme des ordinateurs pour les écoles**, plus de 54 000 ordinateurs et 70 000 logiciels ont été livrés aux écoles partout au pays.
- La **Loi canadienne sur les coopératives** a reçu la sanction royale le 31 mars 1998. La Loi favorise un développement communautaire durable et plus vigoureux, ainsi que la croissance des entreprises; elle aide les coopératives à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux; elle garantit aux coopératives un marché équitable, efficace et concurrentiel; et elle améliore les conditions d'investissement dans l'avenir du pays.

Ces initiatives illustrent la diversité du Ministère. Industrie Canada regroupe un vaste ensemble de programmes et d'activités qui visent à favoriser les synergies engendrant les plus grands bénéfices pour la population canadienne. Partenaire indispensable, Industrie Canada fait toute une différence dans la vie des Canadiens.

Tableau des principaux résultats visés

Le Canada bénéficie d'une assise économique qui lui permet de prendre place dans l'économie du savoir et d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle. Il lui faut tout mettre en œuvre pour que son avantage concurrentiel devienne réalité. Fort de ses solides assises macroéconomiques, le Canada doit adopter une stratégie microéconomique afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel. D'importantes mesures ont été prises pour stimuler l'innovation, l'investissement et le commerce, brancher les Canadiens à Internet, ainsi que moderniser et rendre plus efficaces les lois et les services canadiens axés sur le marché.

Industrie Canada, en collaboration avec ses partenaires et les parties intéressées, met tout en œuvre pour améliorer le climat microéconomique afin qu'il soit favorable à la croissance économique et à la création d'emplois, et pour aider les Canadiens à faire la transition vers une économie du savoir. Le Tableau des principaux résultats visés illustre cette orientation stratégique.

Industrie Canada

permet aux Canadiens de bénéficier :	ainsi qu'en témoignera la mesure dans laquelle le Ministère :
<ul style="list-style-type: none">• sur le plan du commerce, en cherchant à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux;• de conditions plus favorables à l'investissement intérieur et étranger dans l'économie canadienne;• d'une meilleure performance du Canada sur le plan de l'innovation et de la transition vers l'économie du savoir;• en matière de connectivité, en faisant du Canada le pays le plus branché du monde;• d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises, les consommateurs et les investisseurs.	<ul style="list-style-type: none">• permet au Canada de se tailler une plus grande place sur le marché international, encourage un plus grand nombre d'entreprises et de secteurs à tenter de percer sur les marchés d'exportation et favorise la diversification des exportations canadiennes;• attire davantage de nouveaux investissements étrangers, tout en maintenant les investissements actuels;• stimule l'innovation technologique et encourage l'industrie à adopter des technologies de pointe;• permet au Canada d'occuper une place de premier plan dans le domaine de l'autoroute mondiale de l'information et à tous les Canadiens d'y avoir accès, à prix abordable;• influe sur l'équité, l'efficacité et la compétitivité du marché, ainsi que sur le degré de confiance dans le marché.

Table des matières

1	Message du Ministre	
2	Aperçu du Ministère	1
	2.1 Mandat	1
	2.2 Contexte opérationnel	1
3	Réalizations du Ministère	7
	3.1 Attentes en matière de rendement	7
	3.2 Réalisations en matière de rendement	8
4	Rendement financier	31
	4.1 Aperçu du rendement financier	31
	4.2 Tableaux financiers récapitulatifs	31
5	Consolidation de la présentation de rapports	41
	5.1 Stratégie de développement durable	41
	5.2 Activités de réforme de la réglementation en 1997-1998	43
	5.3 Préparation à l'an 2000	45
	5.4 Programme de développement industriel et régional (PDIR)	45
6	Autres informations	47
	6.1 Organigramme du Portefeuille de l'Industrie	47
	6.2 Lois dont l'application relève du ministre de l'Industrie	48
	6.3 Bureaux régionaux d'Industrie Canada	50
Annexe A	Détails des réalisations	51
Annexe A-I	Détails des réalisations – Commerce	52
Annexe A-II	Détails des réalisations – Investissement	58
Annexe A-III	Détails des réalisations – Innovation	63
Annexe A-IV	Détails des réalisations – Connectivité	66
Annexe A-V	Détails des réalisations – Marché	69
Annexe A-VI	Détails des réalisations – Services de gestion et services généraux	78
Annexe B	Services	81
Annexe C	Priorités à l'échelle gouvernementale	84

Section 1 : Message du Ministre

Le Canada est bien placé pour devenir un chef de file dans la nouvelle économie du savoir. Notre gouvernement travaille avec le secteur privé pour faire face aux défis inhérents à la transition vers cette économie. En nous concentrant sur les défis de l'économie concurrentielle du XXI^e siècle, nous pouvons concrétiser le potentiel du Canada et stimuler la création d'emplois et la croissance économique pour le plus grand bien de nos citoyens. Regroupant 13 ministères et organismes poursuivant des buts et objectifs complémentaires, le Portefeuille de l'Industrie joue un rôle de premier plan pour aider les Canadiens à faire de cette vision une réalité.

En 1997-1998, les activités du Portefeuille de l'Industrie portaient principalement sur trois domaines, chacun d'une importance capitale pour la vitalité économique du pays, maintenant et pour le siècle à venir :

- promouvoir l'innovation scientifique et technologique;
- aider les entreprises à croître, en leur fournissant informations, conseils et appui financier;
- créer un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Les rapports sur le rendement des organismes membres du Portefeuille illustrent leur apport collectif à la réalisation de ces objectifs.

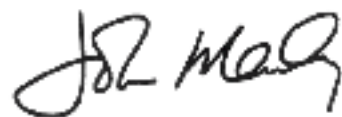
Il me fait plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* d'Industrie Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1998. Dans le *Budget des dépenses 1997-1998, Partie III*, Industrie Canada précisait ses objectifs stratégiques de même que les plans qu'il s'était fixés pour les réaliser au cours de l'exercice. Le présent rapport fait état des réalisations d'Industrie Canada par rapport aux plans établis et démontre sa contribution pour réaliser les objectifs du Portefeuille et du gouvernement dans son ensemble.

Les 13 organismes membres du Portefeuille de l'Industrie :

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Banque de développement du Canada*
Commission du droit d'auteur du Canada
Conseil canadien des normes*
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Industrie Canada
Statistique Canada
Tribunal de la concurrence

** Ne sont pas tenus de soumettre des rapports sur les plans et les priorités.*

Le ministre de l'Industrie,



John Manley

Section 2 : Aperçu du Ministère

2.1 Mandat

Industrie Canada a pour mandat de rendre le Canada plus concurrentiel dans l'économie du savoir et d'appuyer la stratégie gouvernementale pour établir et maintenir de solides assises macroéconomiques. Le Ministère souhaite favoriser au pays l'essor d'une économie concurrentielle, fondée sur le savoir, pour :

- procurer aux Canadiens des emplois plus nombreux et plus rémunérateurs;
- favoriser la croissance soutenue et durable des entreprises et encourager l'innovation;
- donner aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable, efficace et concurrentiel.

2.2 Contexte opérationnel

Économie du savoir

Résultat de véritables percées technologiques dans les domaines de l'information et des télécommunications et sous la force d'impulsion de la mondialisation des marchés, l'économie mondiale du savoir est au cœur même de la prospérité économique des particuliers, des entreprises de tous les secteurs économiques, des collectivités, des régions et des pays.

Les nouvelles technologies créent des possibilités économiques, culturelles, sociales et éducatives qui permettent aux gens de concrétiser de façon novatrice leurs idées en vue d'une productivité accrue, de la création d'emplois et d'une plus grande prospérité.

Le savoir est tout aussi important que la capacité de production, les capitaux et les ressources naturelles comme source de croissance économique et de développement durable. L'investissement dans le savoir contribue directement à la compétitivité

et à l'essor de tous les secteurs de l'économie. Le savoir est l'élément clé pour améliorer l'efficacité des mécanismes de production et de distribution, augmenter la qualité et la quantité des produits et accroître le choix de produits et services offerts aux consommateurs et aux producteurs. La hausse de la production est plus rapide dans les entreprises de l'industrie du savoir, et ce sont elles qui créent le plus d'emplois (tableaux 1 et 2, page 2).

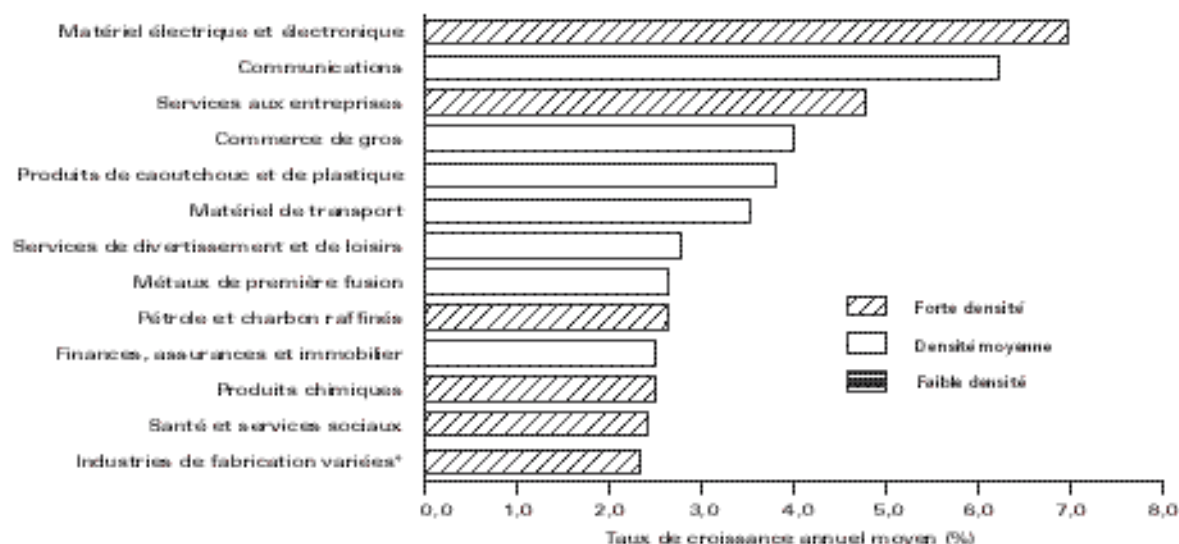
Industrie Canada dispose d'une vaste gamme d'instruments microéconomiques qui l'aident à favoriser l'essor de l'économie du savoir, en rapide évolution. Le Ministère encourage le développement industriel et technologique en favorisant la recherche scientifique, en élaborant la politique des télécommunications et en participant à des programmes dynamiques visant à promouvoir l'investissement et l'innovation, à stimuler le commerce et à venir en aide aux petites entreprises.

Les lois-cadres et les services axés sur le marché sont également au nombre des éléments clés des instruments microéconomiques du Ministère, qui est responsable de l'application d'un éventail de lois et qui offre nombre de services pour assurer la bonne marche des activités sur le marché. Une vingtaine de lois du Parlement établissent le cadre stratégique et réglementaire dans des domaines comme la propriété intellectuelle, la faillite et l'insolvabilité, les poids et les mesures, la concurrence et les restrictions au commerce, la constitution en personne morale et la régie des sociétés, l'emballage et la qualité des produits de consommation non alimentaires, ainsi que la gestion du spectre (voir la sous-section 5.2, page 43, pour obtenir plus de détails sur les initiatives législatives et les principales mesures réglementaires).

Clients d'Industrie Canada

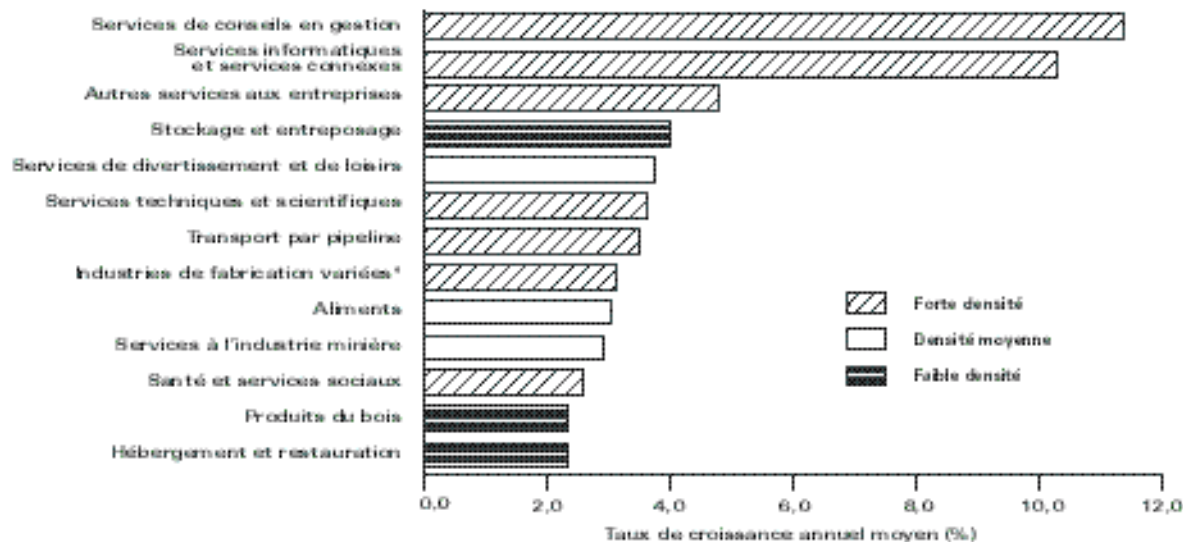
Dans l'exercice de ses diverses fonctions et la réalisation de ses nombreuses activités, Industrie Canada sert une clientèle variée.

TABEAU 1
Croissance de la production selon la densité de travailleurs intellectuels
1986-1996



* Comprend la fabrication de matériel scientifique et professionnel.
 Source : Estimations d'Industrie Canada fondées sur les données de Statistique Canada.

TABEAU 2
Croissance de l'emploi selon la densité de travailleurs intellectuels
1986-1996



* Comprend la fabrication de matériel scientifique et professionnel.
 Source : Estimations d'Industrie Canada fondées sur les données de Statistique Canada.

Il compte parmi ses clients des entreprises de divers secteurs – télécommunications, aérospatiale, foresterie, construction automobile et autres – de même que nombre d'entreprises de services et de petites entreprises de tous les secteurs de l'économie. Toute la gamme est représentée, depuis les entrepreneurs autochtones jusqu'aux milieux scientifiques et universitaires, en passant par les organisations de consommateurs et les associations professionnelles. Mentionnons également les particuliers et les collectivités que sert le Ministère en donnant un accès public à l'infrastructure aux collectivités rurales et éloignées, aux écoles, aux bibliothèques, aux centres communautaires et aux organismes bénévoles.

Le Ministère sert ses clients dans tout le Canada. Cinq grands bureaux régionaux et des points de service situés dans plus de 50 collectivités de toutes les régions du pays assurent une présence nationale. Industrie Canada est véritablement à l'avant-garde en matière de produits et services, notamment ceux offerts par les Centres de services aux entreprises du Canada, ou sur Internet, comme *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>) et *ExportSource* (<http://exportsource.gc.ca>), qui permettent aux entreprises et aux particuliers d'avoir accès à l'information stratégique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. On trouvera à l'annexe B (page 81) du présent rapport de plus amples renseignements sur les services.

Partenaires d'Industrie Canada

Industrie Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'obtenir les plus grands avantages pour les Canadiens. Avec d'autres membres du Portefeuille de l'Industrie, le Ministère tire le meilleur parti des ressources à sa disposition pour encourager l'innovation grâce aux sciences et à la technologie, stimuler le commerce, l'investissement et la croissance économique, et contribuer à l'essor des petites et moyennes entreprises (PME).

Ministères fédéraux et ministères provinciaux, administrations municipales, organismes non

gouvernementaux, industries canadiennes, instituts de recherche, universités et associations industrielles sont au nombre des partenaires clés d'Industrie Canada. Par exemple :

- avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Industrie Canada a mis sur pied Équipe Canada inc, réseau de ministères et organismes offrant des services de promotion du commerce international aux entreprises canadiennes;
- en collaboration avec 28 ministères fédéraux, les administrations provinciales et, dans certains cas, le secteur privé, les associations, les milieux universitaires et ceux de la recherche, les Centres de services aux entreprises du Canada simplifient les relations avec les administrations publiques des différents paliers en offrant un point d'accès unique à un large éventail de renseignements sur leurs services, programmes et règlements;
- avec le MAECI, Industrie Canada a créé Partenaires pour l'investissement au Canada, qui a pour objet de maintenir et d'accroître les investissements étrangers au Canada et d'en attirer de nouveaux;
- en coopération avec les Pionniers du téléphone, les ministres de l'Éducation, les comités de gestion provinciaux et près de 1 000 sociétés, Industrie Canada fait don aux écoles de tout le pays d'ordinateurs excédentaires remis à neuf;
- avec le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada, le programme Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada offre une aide financière aux PME innovatrices de tout le pays;
- par l'intermédiaire de CANARIE (Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement), Industrie Canada aide à financer le développement du réseau optique national Internet de la prochaine génération.

TABLEAU 3

Programme emploi et croissance

- Croissance économique
- Création d'emplois
- Augmentation des revenus



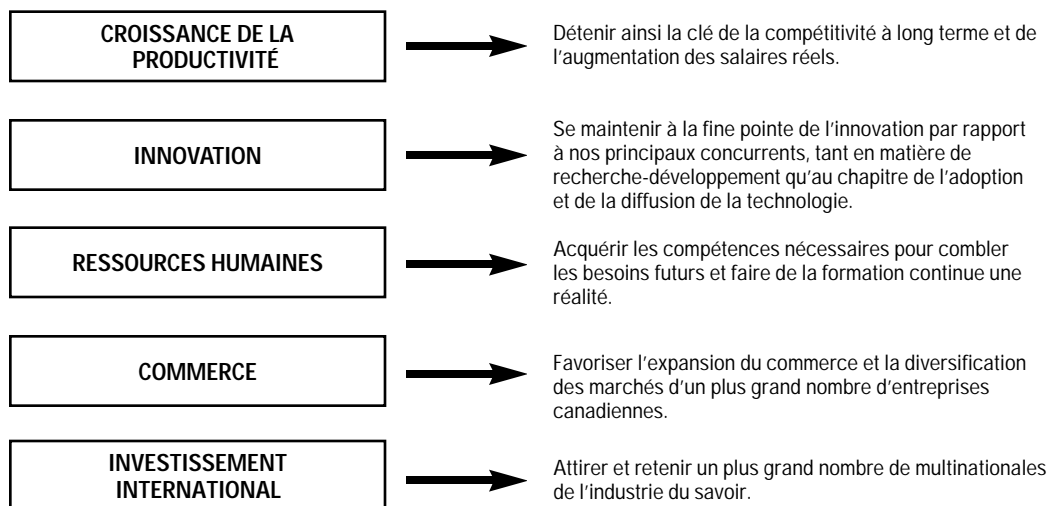
TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DU SAVOIR



INDUSTRIE CANADA : RELEVER LE DÉFI OBJECTIFS STRATÉGIQUES



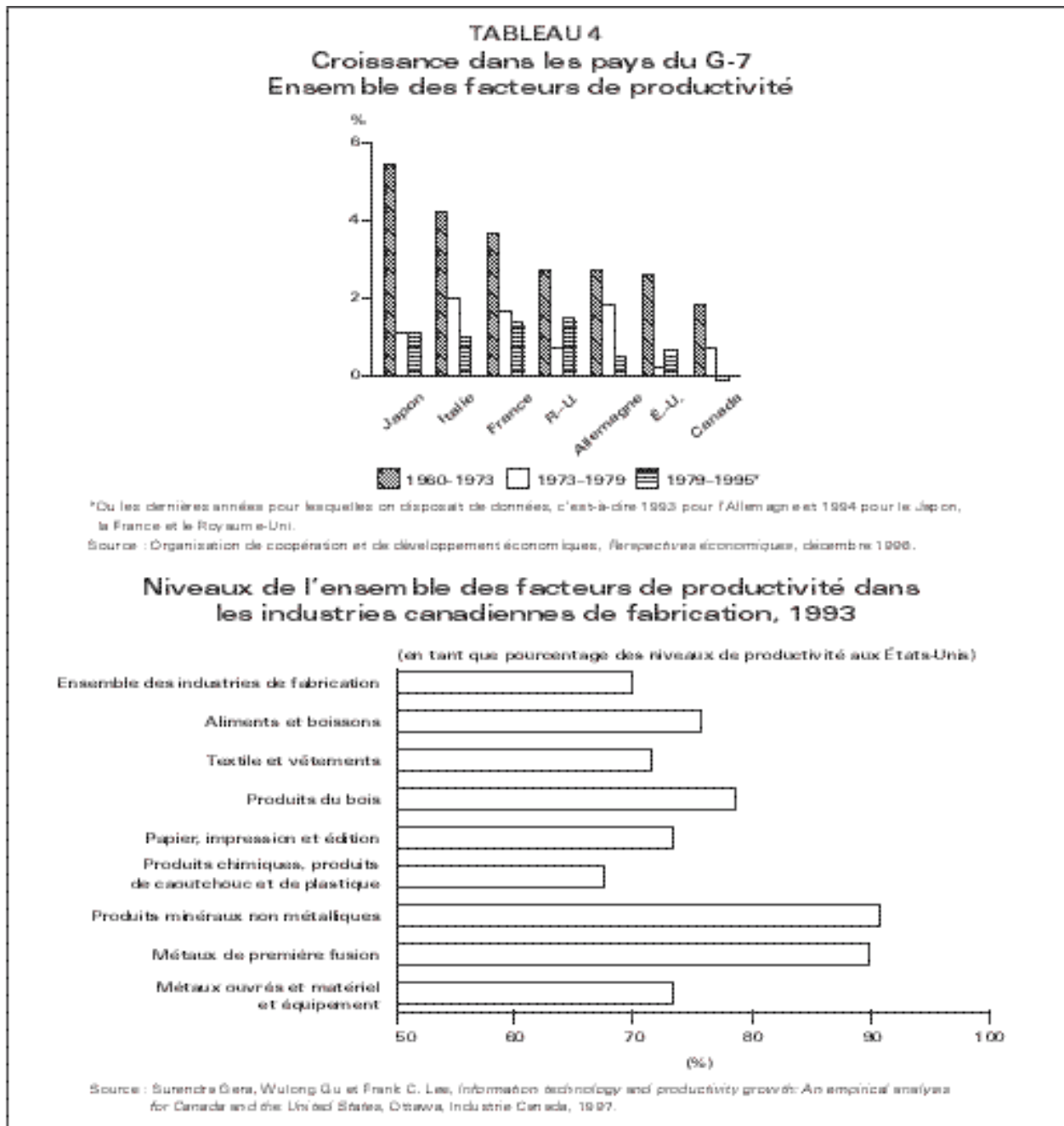
LES CINQ GRANDS DÉFIS DE LA COMPÉTITIVITÉ



Les principaux défis

À l'instar de tous les pays industrialisés, le Canada est aux prises avec cinq grands défis corrélés en matière de compétitivité (tableau 3, page 4). La stratégie d'Industrie Canada vise tout particulièrement à relever ces défis et, en collaboration avec ses partenaires, à permettre au pays de réaliser son plein potentiel dans l'économie mondiale du savoir.

Un défi essentiel pour le Canada consiste à accélérer la croissance de la productivité (tableau 4, ci-dessous), qui est essentielle à la compétitivité à long terme, à l'augmentation des salaires réels et à l'amélioration de la qualité de vie. C'est pourquoi la croissance de la productivité est au premier plan de la politique économique canadienne. Il incombe surtout aux entreprises, aux syndicats et aux particuliers canadiens de créer une économie concurrentielle, avec l'appui du gouvernement



et des institutions publiques. Bien que les décisions du secteur privé constituent le principal facteur déterminant de la prospérité du Canada, le Ministère peut se révéler un partenaire indispensable en veillant à la diffusion de l'information stratégique pour la prise de décisions d'affaires éclairées et en créant un environnement propre à favoriser le succès des entreprises.

Le Canada a enregistré le taux de croissance le plus faible parmi les pays du G-7 au cours des 15 dernières années. Le niveau de productivité des industries canadiennes de fabrication est estimé, en moyenne, à 75 p. 100 de celui des industries américaines correspondantes. Il faut poursuivre la stratégie adoptée à l'égard de l'économie du savoir, prévoyant des mesures ciblées et synergiques dans les domaines prioritaires de notre plan d'action microéconomique pour stimuler la croissance de la productivité.

Objectifs stratégiques

Avec ses partenaires et les autres parties intéressées, Industrie Canada continuera de tout mettre en œuvre pour instaurer un climat favorable à la croissance économique et à la création d'emplois au pays en mettant l'accent sur cinq grands objectifs stratégiques :

- commerce (travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux);
- investissement (créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne);
- innovation (améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir);
- connectivité (faire du Canada le pays le plus branché du monde);
- marché (créer un marché équitable, efficace et concurrentiel).

Secteurs d'activité

Industrie Canada compte trois secteurs d'activité qui concentrent leurs efforts sur les cinq objectifs stratégiques.

Le secteur d'activité de la **Politique micro-économique** s'intéresse aux grandes questions structurelles de développement économique qui se rapportent à l'économie canadienne, et ce, pour accroître la productivité et la compétitivité, et ainsi stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

Le secteur d'activité du **Développement sectoriel de l'industrie** aide les entreprises à soutenir la concurrence en adoptant des stratégies sur le commerce, l'investissement, la technologie, le perfectionnement des ressources humaines et le développement durable. En outre, il accorde un appui bien ciblé au développement des entreprises autochtones, du Nord de l'Ontario, des petites entreprises et de l'inforoute.

Le secteur d'activité des **Règlements et services axés sur le marché** favorise l'instauration d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs au Canada et fait valoir les normes du marché canadien sur la scène internationale.

Les trois secteurs d'activité sont appuyés par les membres du personnel des Services de gestion et services généraux. Ces derniers offrent, en temps opportun, des renseignements et des services pertinents et crédibles, qui favorisent la prise de décisions à Industrie Canada et assurent la transparence.

Section 3 : Réalisations du Ministère

3.1 Attentes en matière de rendement

Le tableau ci-dessous précise les objectifs de rendement des trois secteurs d'activité énoncés dans le *Budget des dépenses 1997-1998, Partie III*, de même que l'objectif stratégique auquel se rapporte chaque objectif de rendement. Offrant ainsi un aperçu des engagements d'Industrie Canada, ce tableau permet également d'établir une concordance entre ce rapport et la Partie III.

Politique microéconomique	Développement sectoriel de l'industrie	Règles et services axés sur le marché
<p>Commerce et investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'ententes en matière de commerce et d'investissement. <p>Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la stratégie fédérale en sciences et technologie et d'autres initiatives en la matière. <p>Connectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir, pour l'inforoute, des cadres d'orientation et de réglementation favorisant la concurrence. <p>Marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des lois-cadres et des politiques modernes et efficaces, axées sur le marché. <p>Générale</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener et soutenir des recherches de pointe sur des questions microéconomiques pour établir les fondements des décisions stratégiques d'aujourd'hui et de demain. 	<p>Commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés. Mieux faire connaître le Canada sur la scène internationale comme destination touristique de choix par l'intermédiaire de la Commission canadienne du tourisme. <p>Investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Attirer de nouveaux investissements directs étrangers, tout en conservant les investissements actuels. Améliorer l'accès des PME au capital et à l'information. Stimuler le développement économique du Nord de l'Ontario par l'intermédiaire de l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor). Renforcer les entreprises autochtones et leurs assises financières par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada. <p>Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'innovation technologique dans l'industrie afin d'accroître le taux d'adoption des techniques de pointe. Mener et soutenir des travaux de recherche-développement sur les techniques de télécommunications de pointe par le biais du Centre de recherches sur les communications. <p>Connectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> Placer le Canada et les Canadiens à la fine pointe de la technologie de l'autoroute mondiale de l'information et stimuler la croissance dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications. Produire et diffuser des renseignements commerciaux stratégiques à l'intention des entreprises canadiennes, par l'intermédiaire de <i>Strategis</i>. 	<p>Commerce et investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire accepter un plus grand nombre de normes du marché canadien sur la scène internationale pour aider les entreprises du pays à soutenir la concurrence mondiale. <p>Marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Offrir informations et services pour aider les entreprises et les consommateurs à profiter pleinement d'un marché équitable, efficace et concurrentiel et à y contribuer. Élaborer des normes et des règlements favorisant l'équité, l'efficacité et la compétitivité sur le marché. Administrer et appliquer les lois et les règlements axés sur le marché et propres à entretenir la confiance des entreprises et des consommateurs.

3.2 Réalisations en matière de rendement

Information financière

Industrie Canada

Dépenses prévues.....	923 466 645 \$
Autorisations totales	2 001 936 028 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	1 935 161 355 \$

Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.
Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Commerce

L'accroissement de la part du Canada sur les marchés mondiaux découle directement de l'investissement et de l'innovation. En général, les entreprises qui réussissent sur la scène internationale doivent leur succès à des investissements dans des produits et des services de qualité, à la fine pointe de la technologie, offerts à prix concurrentiel dans le monde entier. L'augmentation du nombre d'entreprises exportatrices dans tous les secteurs, en particulier parmi les PME, et la diversification des marchés d'exportation offrent d'excellentes possibilités de création d'emplois durables et intéressants. Par ailleurs, le succès international d'une entreprise est généralement le signe qu'elle devance la concurrence dans son pays.

Le Canada est devenu un pays commerçant de calibre mondial. De tous les pays du G-7, il est le plus tributaire du commerce. Toutefois, nous ne formons pas encore une nation de commerçants. Une part disproportionnée des exportations canadiennes est attribuable aux grandes entreprises. De fait, 22 p. 100 des exportations nationales sont imputables aux cinq plus grands exportateurs (tableau 5, page 9). Moins de 10 p. 100 des PME tirent parti de la mondialisation; les réussites commerciales se limitent à trop peu de secteurs et la part de marché des entreprises canadiennes a reculé légèrement en Asie-Pacifique et en Europe.

La prospérité du Canada et la création d'emplois au pays sont directement liées à la capacité des Canadiens d'exploiter les débouchés à l'étranger. Les missions commerciales d'Équipe Canada, organisées par le MAECI, ont suscité de nouvelles possibilités pour les entreprises canadiennes et montré ce que le Canada peut accomplir lorsque

Commerce : Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Industrie Canada a établi trois objectifs de rendement visant à accroître les échanges commerciaux :

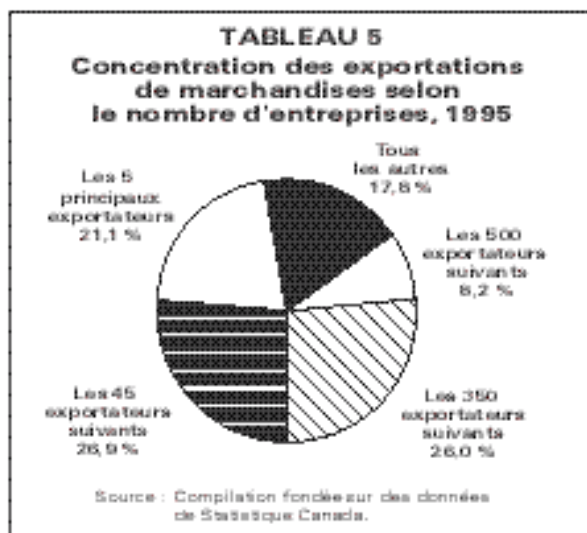
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en matière de commerce et d'investissement.
- Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés.
- Faire mieux connaître le Canada sur la scène internationale comme destination touristique de choix par l'intermédiaire de la Commission canadienne du tourisme.

On trouvera à l'annexe A-1 (page 52) des renseignements détaillés sur les réalisations d'Industrie Canada relativement à ces objectifs de rendement.

les administrations publiques et le secteur privé collaborent. Le premier ministre a dirigé cinq missions commerciales, au cours desquelles ont été conclus 856 marchés évalués à environ 24 milliards de dollars. La plus récente mission commerciale, effectuée en janvier 1998 au Mexique, au Brésil, en Argentine et au Chili, s'est traduite par la conclusion d'un nombre record de 306 marchés totalisant environ 1,78 milliard de dollars.

Entre 1990 et 1997, 15 p. 100 de la croissance économique et 10 p. 100 de la création nette d'emplois au Canada (près de 80 000 emplois) étaient directement attribuables à l'augmentation des exportations nettes. Comme les exportations continuent d'augmenter d'une année à l'autre, l'incidence sur l'économie canadienne se fait sentir au chapitre de l'emploi. À l'heure actuelle, près de quatre emplois sur dix au Canada sont directement liés aux exportations, par comparaison avec moins de trois sur dix en 1992.

Faisant fond sur le succès des dernières années, les exportations canadiennes de biens et services pour 1997 ont augmenté de 7,4 p. 100, pour atteindre un niveau record de 343 milliards de dollars. En raison de l'augmentation des importations, qui reflète la prospérité de l'économie intérieure, l'excédent commercial canadien a chuté de 41 milliards en 1996 à 23,4 milliards en 1997.



Les trois secteurs de l'économie canadienne affichant l'augmentation la plus rapide au titre des exportations sont ceux des biens de consommation, des produits de l'industrie automobile, ainsi que du matériel et de l'outillage. Également à la hausse, les exportations de services sont passées à 41,4 milliards de dollars en 1997, soit une augmentation de 6,4 p. 100 par rapport à 1996. Malgré un déficit commercial au titre des services, les exportations augmentent plus rapidement que les importations et l'écart se réduit. De fait, le déficit commercial diminue depuis 1994.

Industrie Canada a axé l'un de ses cinq objectifs stratégiques sur le **commerce** pour que les Canadiens puissent profiter des avantages qui découleront d'un accroissement de la part du pays sur les marchés mondiaux. On trouvera plus de détails à l'annexe A-I (page 52) du présent rapport sur les réalisations importantes de 1997-1998, dont certaines sont mises en évidence ci-dessous.

- Industrie Canada, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), a créé Équipe Canada inc, un réseau de ministères et d'organismes publics offrant des services de promotion du commerce international aux entreprises canadiennes. S'ajouteront à ce réseau en expansion d'autres ministères, ainsi que les provinces. Équipe Canada inc a mis au point deux produits d'information de pointe pour aider les entreprises à avoir accès à l'éventail complet des compétences et des services du secteur public dans le domaine de l'exportation. *ExportSource* (<http://exportsource.gc.ca>), site Internet primé, accessible au simple clic d'un bouton 24 heures sur 24, offre aux entreprises un guichet unique à l'ensemble des services de promotion du commerce international d'Équipe Canada. Son puissant outil de recherche permet aux entreprises canadiennes de consulter, en même temps, de nombreux sites gouvernementaux pour avoir accès aux renseignements qu'ils recherchent sur le commerce ou l'exportation. Équipe Canada a également mis en place un service national de renseignements

Équipe Canada inc est un réseau de ministères et d'organismes publics offrant des services de promotion du commerce international aux entreprises canadiennes. Composez, sans frais, le 1 888 811-1119.

téléphoniques sans frais, offrant ainsi aux entreprises un point d'accès unique pour entrer rapidement et directement en communication avec les fournisseurs de services d'Équipe Canada inc de leur région. Les agents d'information ont reçu la formation nécessaire pour répondre aux questions et peuvent transférer les appels à de nombreux spécialistes. Le service est offert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, dans tous les fuseaux horaires du pays.

- Industrie Canada a participé à un grand nombre de négociations internationales corrélées pour favoriser la libéralisation des échanges internationaux et permettre aux entreprises canadiennes de trouver de nouveaux débouchés à l'étranger. Une entente relative à la technologie de l'information, prévoyant l'admission en franchise, a été négociée avec des pays représentant environ 95 p. 100 du commerce mondial. Les pourparlers sur l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont servi à améliorer l'accès de divers secteurs en Chine et en Russie. Pour améliorer l'accès aux pays membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), des échanges ont eu lieu en vue d'une libéralisation volontaire dans les meilleurs délais pour certains secteurs, et des négociations ont été menées avec la Corée du Sud afin de conclure une entente bilatérale sur le marché des produits de télécommunications. Des fonctionnaires d'Industrie Canada faisaient partie des équipes de négociation de l'OMC visant à assurer la libéralisation des marchés publics et l'accès au marché en définissant l'origine des produits. Par ailleurs, dans le cadre des négociations continues de l'OMC, Industrie Canada a grandement contribué à mettre au point les lignes directrices de l'organisme sur les ententes de reconnaissance mutuelle dans le secteur de la comptabilité.

Le Ministère poursuit les négociations sur la réglementation dans ce domaine et, plus généralement, se prépare à une nouvelle ronde de négociations multilatérales sur le commerce de services. Les fonctionnaires du Ministère faisaient partie de l'équipe qui travaillait à éliminer les obstacles au commerce sur le continent en établissant les paramètres de l'Accord de libre-échange des Amériques et ils ont participé à la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.

- Les Équipes sectorielles nationales (ESN) regroupent les principales parties intéressées, publiques et privées, de divers secteurs de l'économie pour favoriser la concertation et la coopération dans le but de stimuler l'expansion du commerce à l'échelle sectorielle. En 1997-1998, 22 équipes dirigées par Industrie Canada ont planifié et organisé des foires et des missions commerciales sectorielles et elles ont préparé une gamme de produits d'information commerciale pour les clientèles canadienne et étrangère. En outre, elles ont fourni de l'information clé qui a servi à l'élaboration des objectifs de la politique commerciale pour étayer les ententes sur le commerce international. Également en 1997-1998, le Ministère a entrepris un vaste examen pour évaluer le concept, le mandat et le rendement des ESN. Selon cet examen, compte tenu du bien-fondé des ESN à titre de principal mécanisme de coordination des efforts sectoriels, il était important d'améliorer leur rendement, de leur donner davantage de visibilité et de susciter un engagement plus proactif de la part des intervenants. À cette fin, on a établi des critères pour définir les normes de rendement des ESN et mis en œuvre un processus d'évaluation des équipes en fonction des critères établis. Cette initiative a permis en 1998-1999 d'identifier 12 équipes très performantes, appelées Équipes sectorielles commerciales Canada. Ces dernières, qui représentent les secteurs prioritaires du gouvernement pour le commerce, font partie intégrante de l'approche d'Équipe Canada inc à l'égard de la promotion du commerce international.
- En 1997-1998, les ESN dirigées par le Ministère ont mis à jour 22 stratégies sectorielles faisant

partie intégrante de la Stratégie canadienne pour le commerce international (SCCI). L'élaboration de ces stratégies a permis de déterminer des objectifs commerciaux, des marchés prioritaires et des plans d'action (activités) pour chaque secteur. Issues d'un processus simplifié qui a réduit le fardeau inhérent aux méthodes administratives et à la gestion, les stratégies mettent l'accent sur des activités de programme relatives aux marchés prioritaires. Elles ont été élaborées par les nouveaux groupes de travail nationaux des ESN pour les marchés prioritaires et les marchés naissants, qui ont permis le resserrement des relations entre les partenaires des ESN au pays et les délégués commerciaux du Canada à l'étranger.

- Industrie Canada a organisé en 1997 la Réunion des ministres responsables de la PME dans les pays membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ainsi que le Forum des affaires, qui avaient pour objet de faciliter l'accès des PME aux marchés de l'ensemble de la région de l'Asie-Pacifique. Les 18 ministres ont alors convenu de mesures pour venir en aide aux PME de la région entière et ils ont adopté à l'unanimité un cadre pour les PME des économies membres de l'APEC, axé sur cinq thèmes : l'accès aux marchés, la technologie, les ressources humaines, le financement et l'information.
- Un rapport d'évaluation final sur la Commission canadienne du tourisme (CCT) a confirmé qu'une organisation nationale de cette nature demeure nécessaire. Le rapport a recommandé que l'on trouve de nouvelles modalités pour accroître la participation des PME à la CCT et que cette dernière mette davantage l'accent sur l'instauration de communications internes efficaces, ainsi que sur la mesure du rendement.
- En collaboration avec le MAECI et AAC, Industrie Canada a élaboré le plan intégré du gouvernement pour la promotion du commerce international, précisant les indicateurs et les mesures du rendement dans quatre secteurs de résultats clés : accès aux marchés; capacité d'exportation et degré de préparation en la matière; développement des

marchés étrangers et développement de l'investissement.

- Industrie Canada a contribué à la préparation du rapport annuel présenté au Parlement sur la promotion du commerce international, à titre de principal partenaire ministériel d'Équipe Canada au pays.
- Le partenariat d'Équipe Canada inc a été élargi par le recrutement d'autres ministères et organismes membres, y compris l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Développement économique Canada pour les régions du Québec, Statistique Canada et Revenu Canada.
- Le Ministère a consolidé le réseau de Centres du commerce international et son vaste éventail de programmes et de services de promotion du commerce, comme les missions, les séminaires, les foires-info, le Programme de développement des marchés d'exportation, le repérage de débouchés et toute une gamme de services à la clientèle. Il a travaillé avec les missions canadiennes à l'étranger pour parrainer 71 missions de repérage de débouchés et 72 missions étrangères au Canada et missions canadiennes à l'étranger.

Faits saillants du rendement dans le secteur touristique en 1997

- En 1997, les dépenses totales au titre du tourisme au Canada ont atteint 44 milliards de dollars, soit une augmentation de 5,3 p. 100 par rapport à 1996.
- De 1996 à 1997, les recettes attribuables au tourisme intérieur ont augmenté de 5,3 p. 100 pour atteindre 31,3 milliards, tandis que les dépenses touristiques des étrangers au Canada ont progressé de 5,2 p. 100, pour se chiffrer à 12,7 milliards.
- Le tourisme a généré 503 200 années-personnes en emplois directs en 1997, soit une augmentation de 2,3 p. 100 (11 300) par rapport à 1996.

- Pour appuyer la mission commerciale internationale des femmes d'affaires canadiennes, les Centres du commerce international ont mené le recrutement d'entreprises partout au pays. Plus de 120 femmes d'affaires ont participé.

Investissement

La création de conditions plus favorables à l'investissement, tant étranger qu'intérieur, contribue largement à la croissance économique. Il faut investir dans la recherche-développement pour créer les nouveaux produits et procédés qui accroîtront la productivité du Canada et le rendront plus concurrentiel sur la scène internationale.

En plus de créer des emplois immédiats et de stimuler la croissance, l'investissement étranger direct donne accès aux regroupements technologiques et aux compétences en gestion du monde entier. Le niveau des investissements provenant des pays étrangers témoigne aussi de leur confiance dans l'économie canadienne. L'investissement étranger direct au Canada a progressé de 13,0 milliards de dollars en 1997, alors qu'il avait augmenté de 6,96 milliards en 1996. Les États-Unis, auxquels sont attribuables 90 p. 100 des investissements étrangers directs de 1997, demeurent le plus important pays investisseur au Canada.

Les investissements étrangers au Canada et les investissements canadiens à l'étranger ont plus que doublé au cours des dix dernières années, pour atteindre 188 et 194 milliards respectivement en 1997. La valeur des investissements canadiens directs à l'étranger a dépassé en 1996 celle des investissements étrangers directs au Canada, faisant ainsi du pays un exportateur net d'investissements étrangers directs pour la première fois de son histoire. Toutefois, de 1980 à 1996, la part canadienne des investissements étrangers directs mondiaux et nord-américains a considérablement diminué (tableau 6, page 13).

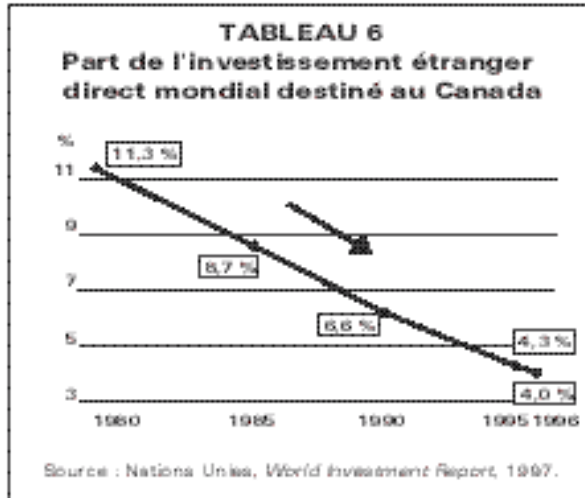
Investissement : Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne

Industrie Canada a établi cinq objectifs de rendement visant à atteindre cet objectif stratégique :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en matière de commerce et d'investissement.
- Attirer de nouveaux investissements étrangers directs, tout en conservant les investissements actuels.
- Améliorer l'accès des PME au capital et à l'information.
- Stimuler le développement économique du Nord de l'Ontario par l'intermédiaire de FedNor.
- Renforcer les entreprises autochtones et leurs assises financières par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada.

On trouvera à l'annexe A-II (page 58) des renseignements détaillés sur les réalisations relativement à ces objectifs de rendement.

Le gouvernement est déterminé à faire du Canada un lieu privilégié pour les investissements mondiaux. Les investissements étrangers directs stimulent considérablement la croissance économique et la création d'emplois. On estime qu'une augmentation de 1 milliard de dollars au titre des investissements étrangers directs crée environ 45 000 nouveaux emplois et accroît d'environ 4,5 milliards le produit intérieur brut réel sur une période de cinq ans. Grâce à ses meilleures assises économiques, le Canada est redevenu un pays plus attrayant pour les investisseurs. Une étude menée en 1997 par le cabinet d'experts-comptables KPMG, qui comparait le Canada avec les États-Unis et cinq grands pays d'Europe, a révélé que le Canada offre le meilleur rapport coût-efficacité pour le démarrage d'une entreprise. Toutefois, le succès exigera des stratégies dynamiques d'investissement dans chaque secteur d'activité.



Industrie Canada a axé l'un de ses cinq objectifs stratégiques sur l'*investissement* pour que les Canadiens puissent profiter des avantages qui découleront d'une amélioration du climat d'investissement. On trouvera plus de détails à l'annexe A-II du présent rapport (page 58), qui traite des réalisations importantes de 1997-1998 mises en évidence ci-dessous.

- Partenaires pour l'investissement au Canada, une initiative d'Industrie Canada et du MAECI, a pour objet d'attirer, de conserver et d'accroître l'investissement étranger au Canada grâce à une stratégie comportant quatre volets :
 - **Jumelage de sous-ministres avec des pays prioritaires** : Des campagnes de promotion sont menées dans les cinq pays qui se classent au premier rang dans le monde pour l'investissement étranger au Canada (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, France et Allemagne) et les pays qui les suivent (Suède, Pays-Bas et Corée du Sud). Ensemble, les pays ciblés génèrent 90 p. 100 de l'investissement étranger direct au Canada. Les campagnes visant la Suède, le Royaume-Uni et l'Irlande, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Autriche, ainsi que la côte Est et le Midwest des États-Unis ont été menées à bien en 1997-1998. Dans le cadre des neuf campagnes réalisées, on a tenu 59 réunions avec

des dirigeants d'entreprises clés pour préciser les possibilités, établir des relations, recueillir de l'information et faire en sorte que les décideurs soient bien conscients des avantages d'investir au Canada. Ces réunions ont permis de mieux comprendre le processus d'investissement au Canada, de discuter des possibilités propres aux différentes entreprises, de faire valoir les atouts du Canada pour les investisseurs et d'attirer l'investissement au Canada. En outre, on a créé des tables rondes nationales, formées de représentants des principaux ministères intéressés, pour appuyer le Programme de jumelage des sous-ministres.

- **Accent sur les multinationales** : Le programme vise à attirer des multinationales et des investisseurs étrangers importants et à haut rendement dans les secteurs prioritaires canadiens. Dans le cadre du Programme de visites au Canada, les responsables ont visité les filiales de 60 grandes multinationales pour établir les possibilités, conclure des partenariats, recueillir de l'information et faire en sorte que les décideurs soient bien conscients des avantages d'investir au Canada. Partenaires pour l'investissement au Canada tient à jour des dossiers sur les 150 clients éventuels les plus intéressants dans le monde.
- **Secteurs prioritaires** : L'aérospatiale, l'agroalimentaire, l'automobile, les produits chimiques et pétrochimiques, les industries forestières et les produits de construction, les technologies de l'information et des télécommunications, les sciences de la vie et les mines sont les secteurs prioritaires pour l'investissement. On a créé des tables rondes sectorielles, qui se révèlent de précieux mécanismes afin de planifier la promotion de l'investissement et d'assurer l'intégration interministérielle, pour les secteurs prioritaires des technologies de l'information, des sciences de la vie, de l'agroalimentaire et des produits chimiques. On a également mis sur pied un

Succès au chapitre de l'investissement

- Astra - 300 millions de dollars - centre de recherches à Montréal.
- Ericsson - 100 millions - exclusivité mondiale pour le développement d'un protocole et de logiciels réseau à Montréal.
- Pasteur Merieux Connaught (Canada) - 350 millions - programme de recherche-développement et exclusivité mondiale pour les vaccins anticancéreux.
- Stora - 750 millions - production de papiers spéciaux à son usine de pointe de Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse.
- Frito Lay - 75 millions - expansion des usines de Lethbridge, de Cambridge et de Lévis.

groupe de travail sur les semi-conducteurs. Les tables rondes élaborent des stratégies d'investissement pour les secteurs prioritaires et, de concert avec les membres ou les partenaires, repèrent des entreprises qui devraient être ciblées pour les visites des sous-ministres. On travaille également à élargir l'utilisation de ce mécanisme à tous les secteurs prioritaires pour l'investissement d'ici la fin de 1998-1999.

- **Partenariats** : Pour obtenir des investissements étrangers et stimuler l'investissement ciblé au pays, Industrie Canada a collaboré avec d'autres ministères fédéraux comme le MAECI et AAC, les provinces, les municipalités et le secteur privé. On a commencé à travailler à l'aménagement d'un site Web intranet protégé pour faciliter l'échange d'information et de bases de données avec les partenaires pour l'investissement. En collaboration avec d'autres ministères, les provinces et les municipalités, le Ministère s'est attaqué à plusieurs obstacles à l'investissement. Par exemple, des ententes ont été conclues afin d'établir un programme pilote national pour les travailleurs temporaires étrangers dans le secteur de la haute

technologie, de manière qu'un permis de travail soit délivré aux conjoints des hauts dirigeants d'entreprises étrangères invités et qu'on accélère les formalités d'entrée de ces derniers au Canada. En outre, on crée actuellement des sources d'information sur la disponibilité de la main-d'œuvre partout au Canada afin de régler le problème de pénurie. Industrie Canada assure la coordination de l'établissement des réseaux horizontaux mis en place pour résoudre ces questions.

- Industrie Canada a contribué avec le MAECI et le ministère des Finances à améliorer les différentes approches du gouvernement en matière de réglementation internationale dans le domaine de l'investissement. Il a notamment participé aux négociations en vue de la signature d'une entente multilatérale sur l'investissement et de divers accords sur la protection des investissements étrangers. Il a également appuyé la participation canadienne aux discussions sur l'investissement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique et du processus préparatoire à l'Accord de libre-échange des Amériques. L'investissement étranger est essentiel à l'avenir du Canada. Il établit un lien entre les entreprises, les consommateurs et les travailleurs canadiens et la nouvelle économie du savoir. À titre d'économie ouverte, une entente internationale régissant ces investissements est d'un grand intérêt pour le Canada. On s'assure ainsi que les entreprises canadiennes puissent évoluer dans un environnement international sûr et on montre bien que les lois et les règlements canadiens ne sont pas discriminatoires envers les entreprises étrangères.
- La *Loi sur l'Investissement Canada* autorise l'examen formel d'investissements étrangers visant l'achat d'importantes entreprises canadiennes de même que les investissements dans les secteurs névralgiques, comme les industries culturelles. Elle prévoit également que les investisseurs étrangers doivent signaler tout autre achat ou toute nouvelle entreprise. En 1997-1998, la Division de l'examen des investissements a

examiné 41 demandes d'investissement, dont la valeur de l'actif s'élevait à 15,4 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, elle a reçu avis de 761 autres investissements qui n'ont pas été assujettis à un examen, et dont la valeur de l'actif était de 15 milliards. La Division a, par ailleurs, continué de tout mettre en œuvre pour améliorer les services aux investisseurs et à leurs représentants légaux. Un sondage officiel a été réalisé auprès de nombreux conseillers juridiques qui avaient représenté des investisseurs ayant soumis une demande à la Division, afin de recueillir leurs commentaires pour améliorer les processus et les procédures. Un site Web contenant quantité d'informations très utiles pour les milieux juridiques (<http://investcan.ic.gc.ca>) fait l'objet d'améliorations constantes et propose des nouveautés. Par ailleurs, d'importants progrès ont été réalisés afin d'accroître la sécurité du système de communications pour ceux qui envoient souvent des déclarations, et une douzaine de cabinets d'avocats ont accepté de participer à l'essai et au perfectionnement du système, inauguré en juin 1998.

- Un protocole d'entente d'une valeur de 5 millions de dollars sur 3 ans a été conclu entre FedNor et la Banque de développement du Canada, en vue de pouvoir prêter 25 millions aux PME. En outre, FedNor a conclu une entente de 3 ans, évaluée à 2 millions, avec la Banque Royale du Canada, en vue de prêter 10 millions aux PME des industries en expansion.
- Le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario (CSECO) intègre les services aux clients pour faciliter l'accès des petites entreprises à l'information et aux services. Le CSECO a conclu des ententes de coopération avec les milieux économiques et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et élargi ainsi son réseau, qui comporte maintenant 60 sites d'accès dans la province. En utilisant une technologie d'avant-garde, le CSECO a amélioré la capacité des sites régionaux d'offrir à chaque emplacement une gamme complète de services à la clientèle. Le CSECO a répondu à plus de

200 000 demandes de clients au cours de l'exercice écoulé et le site Web reçoit plus de 20 000 visites par mois.

- Le Ministère a mené une évaluation de l'Entente Canada-Québec de développement industriel. Celle-ci a permis de conclure que l'Entente, de même qu'un climat macroéconomique généralement favorable et d'autres facteurs propres à chaque entreprise, ont contribué à la création de 3 500 emplois et au maintien de 35 000 autres, ainsi qu'à la diversification et au renforcement de l'assise industrielle du Québec. Sans cette entente, des projets d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars auraient été réalisés ailleurs qu'au Québec, alors que des projets d'une valeur de 1 milliard auraient été réduits ou retardés. L'évaluation de l'entente a permis de s'assurer que l'initiative a atteint ses ambitieux objectifs de développement économique.
- FedNor a consacré plus de 15,4 millions de dollars en 1997-1998 à un réseau de 52 SADC à l'échelle de l'Ontario, dans les régions rurales et dans le Nord de la province, pour financer les coûts liés au fonctionnement, à la modernisation des systèmes informatiques et à l'établissement de plans d'entreprise. Ces organismes communautaires sans but lucratif sont devenus d'importants partenaires pour offrir des programmes et des services en Ontario. Les SADC favorisent l'essor et la diversification des économies locales grâce à une planification stratégique à l'échelle des collectivités, à des conseils aux petites entreprises et à des fonds d'investissement sous contrôle local.
- Industrie Canada a mis en œuvre l'entente de prolongation de deux ans du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, la part du gouvernement fédéral s'élevant à 153 millions de dollars.

Innovation

L'innovation est la clé de la création d'emplois et de la croissance économique dans tous les secteurs de l'économie, aussi bien dans l'industrie primaire et le secteur des services que dans les entreprises bien établies du secteur manufacturier et les toutes nouvelles entreprises du secteur de pointe. Plus que jamais, le succès est fondé sur des produits et services misant grandement sur les connaissances, plutôt que sur les ressources. Les ressources humaines, le savoir et l'innovation sont devenus les piliers de l'emploi et de la croissance. Sans innovation, la croissance du revenu réel ne répondra pas aux attentes des Canadiens. Parmi les activités qui favorisent l'innovation, mentionnons la recherche menée dans les universités et les laboratoires de l'État (entre autres ceux du Conseil national de recherches du Canada et du Centre de recherches sur les communications), la formation d'un personnel scientifique et technique qualifié, la recherche-développement menée par les grandes et les petites entreprises pour mettre au point de nouveaux produits, l'application de techniques de pointe en milieu de travail et l'aménagement de l'infrastructure canadienne de l'information et des télécommunications. Des progrès ont été faits sur tous ces fronts ces dernières années.

Or, nos concurrents innovent aussi. Et si l'on croit les analyses de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada accuse un retard sur le plan de l'innovation (tableau 7, page 17). Bien qu'il demeure assez considérable, l'écart à ce chapitre a été réduit progressivement. Le gouvernement a appuyé l'innovation au moyen de plusieurs initiatives de grande envergure, comme la Fondation canadienne pour l'innovation, Partenariat technologique Canada, les Réseaux de centres d'excellence et le Programme d'aide à la recherche industrielle. Le gouvernement est déterminé à faire davantage pour favoriser l'innovation et encourager les Canadiens à prendre des risques. Il s'est engagé à former des partenariats novateurs entre les secteurs privé et public de façon à accélérer l'adoption de technologies innovatrices dans tous les secteurs de l'économie. Il s'est également engagé à faire du Canada le pays le

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir.

Industrie Canada a établi trois objectifs de rendement visant à atteindre cet objectif stratégique :

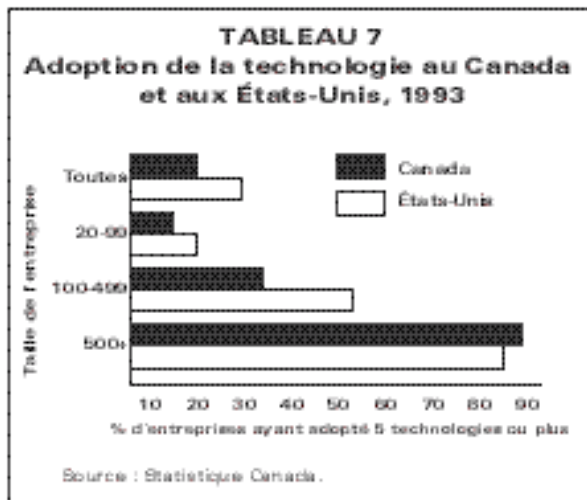
- Mettre en œuvre la stratégie fédérale en sciences et technologie et d'autres initiatives en la matière.
- Encourager l'innovation technologique dans l'industrie afin d'accroître le taux d'adoption des techniques de pointe.
- Mener et soutenir des travaux de recherche-développement sur les techniques de télécommunications de pointe par le biais du Centre de recherches sur les communications.

On trouvera à l'annexe A-III (page 63) des renseignements détaillés sur les réalisations relativement à ces objectifs de rendement.

plus branché du monde en mettant l'infrastructure de l'information et du savoir à la portée de tous les Canadiens d'ici l'an 2000.

Le gouvernement adoptera des stratégies de croissance ciblées, axées sur les secteurs grandement fondés sur les connaissances dans lesquels le Canada dispose d'une assise solide et est le plus susceptible de prendre un véritable essor et d'occuper le haut du pavé dans le monde entier. Citons, entre autres, l'aérospatiale, l'industrie biopharmaceutique, la biotechnologie agricole, halieutique et forestière, ainsi que les technologies de l'environnement, de l'information et des télécommunications.

Industrie Canada a axé l'un de ses cinq objectifs stratégiques sur l'**innovation** pour que les Canadiens puissent profiter des avantages qui découleront d'une amélioration de la performance du Canada au chapitre de l'innovation et de la transition à une économie du savoir. On trouvera plus de détails à l'annexe A-III (page 63) du présent rapport, qui traite des réalisations importantes de 1997-1998 mises en évidence à la page suivante.



- Industrie Canada, en collaboration avec d'autres ministères et organismes, a avancé des propositions relatives aux nouvelles priorités en sciences et technologie (S-T.) À ce chapitre, le budget de février 1998 annonçait une augmentation du financement des trois organismes subventionnaires fédéraux (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et Conseil de recherches médicales du Canada) ainsi qu'un financement additionnel de 34 millions de dollars au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada.
- Le Conseil consultatif sur les sciences et la technologie, qui relève du premier ministre et est appuyé par Industrie Canada, a été créé pour donner des avis éclairés et indépendants afin de maximiser la contribution des sciences et de la technologie au plan d'action du gouvernement destiné à stimuler la création d'emplois et la croissance et à améliorer la productivité. Les membres du Conseil consultatif ont participé activement à la création et à la mise en œuvre de la Fondation canadienne pour l'innovation, au financement permanent des Réseaux de centres d'excellence et à la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. En outre, le Conseil a fait valoir auprès du gouvernement la nécessité d'accroître le niveau de financement des conseils subventionnaires. Enfin, il a récemment été habilité à créer deux groupes de spécialistes, chargés l'un de l'acquisition de compétences clés et l'autre, de

la commercialisation des résultats de la recherche universitaire. Ces groupes devraient avoir terminé la rédaction de leur rapport d'ici un an.

- Les Cartes routières technologiques servent à préciser et à mettre au point les techniques essentielles à des secteurs particuliers pour répondre à la demande des marchés de demain. Sept cartes actuellement en cours de réalisation font intervenir des centaines de participants de l'industrie, des universités et des associations. Bénéficiant de l'appui du gouvernement, les cartes routières concernant la géomatique, le transport des marchandises, les panneaux dérivés du bois, le matériel électrique et les services en électricité, ainsi que l'imagerie médicale en sont à la Phase I, au cours de laquelle les participants déterminent les nouvelles technologies essentielles. Par ailleurs, les cartes consacrées à la conception, à la fabrication, à la réparation et à la révision des aéronefs, ainsi qu'à la foresterie en sont à la Phase II, c'est-à-dire que les participants de ces industries déterminent les projets prioritaires et forment des consortiums. Ces dernières avaient cerné respectivement 50 et 29 technologies essentielles à leur compétitivité. Les travaux ont donné lieu aux consortiums de projets déjà en place. Ces deux cartes routières technologiques sont diffusées sur *Strategis*.
- En 1997-1998, Partenariat technologique Canada (PTC) a investi 154 millions de dollars sur plusieurs années dans 35 projets et incité ainsi le secteur privé à consacrer quelque 567 millions à l'innovation (voir encadré, page 18). Pendant toute

Cartes routières technologiques

Selon une étude portant sur la Phase I des cartes routières consacrées à la conception, à la fabrication, à la réparation et à la révision des aéronefs, ainsi qu'à la foresterie, celles-ci ont entraîné un accroissement de l'échange technologique et du nombre de projets menés conjointement par des entreprises. L'industrie considère qu'il s'agit là d'un précieux outil.

Partenariat technologique Canada

- a permis la mise au point et la commercialisation d'un procédé de fabrication de carburant propre;
- a permis la mise au point d'une technologie aquacole novatrice;
- a permis au Canada d'obtenir l'exclusivité mondiale pour la mise au point, la production et l'exportation de vaccins anticancéreux;
- a favorisé un investissement considérable qui permettra l'établissement de la première installation d'avionique entièrement intégrée.

leur durée, ces projets devraient générer des ventes de plus de 34 milliards et permettre la création ou le maintien de 3 600 emplois. Au terme de son deuxième exercice, PTC possède un portefeuille beaucoup plus diversifié partout au pays. Il a accru ses investissements dans les technologies habilitantes et environnementales; ainsi que dans les PME. Durant l'exercice écoulé, PTC a conclu un partenariat avec le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada. Ses conseillers en technologies industrielles assureront l'aide de PTC aux PME novatrices partout au pays. Ce programme aide les PME à combler le retard dans le processus consistant à faire passer les technologies innovatrices de l'étape de la recherche à celles du développement et de la commercialisation.

- Le Centre d'innovation du Centre de recherches sur les communications (CRC) permet aux PME canadiennes d'avoir accès aux connaissances et aux installations spécialisées du CRC. Le nombre de clients augmente constamment et presque tous les locaux disponibles sont maintenant occupés. Les recettes provenant des clients sont passées de moins de 7 000 \$ en 1994-1995 à plus de 275 000 \$ en 1997-1998. Non seulement le nombre d'entreprises travaillant au CRC a-t-il augmenté, mais plusieurs d'entre elles ont pris de l'expansion et sont maintenant dans des installations plus vastes à l'extérieur du site du CRC. Ces entreprises

continuent de travailler en étroite collaboration avec les chercheurs du Centre et utilisent à l'occasion son matériel spécialisé. En raison du succès des installations actuelles, le CRC prend des mesures en vue de l'expansion du Centre d'innovation.

- L'appui à la Phase II du réseau de recherche appliquée préconcurrentielle (PRECARN) à continué de favoriser la collaboration avec l'industrie dans le développement, la diffusion et le transfert de technologie, dans les domaines des systèmes intelligents et de la robotique, comme les systèmes axés sur le savoir, les réseaux neuronaux, la détection par machine et la robotique de pointe. Ce secteur dynamique en pleine croissance regroupe quelque 300 entreprises, dont le chiffre d'affaires global s'élève à environ 3,7 milliards de dollars. Une contribution fédérale de 19,4 millions a été approuvée jusqu'en mars 2000. Parmi les faits saillants de la performance de PRECARN pour l'année 1997, mentionnons un investissement record de 10,8 millions de dollars dans des projets de recherche-développement; le nombre des investissements des membres du consortium a été porté à 40, dont 17 PME de toutes les régions du Canada; et le Groupe d'orientation technologique a entrepris des activités dans les mines, la foresterie, la fabrication et la géomatique pour regrouper les clients utilisateurs, les fournisseurs, les promoteurs et les chercheurs afin d'en arriver à une vue d'ensemble des applications potentielles des technologies de systèmes intelligents dans leur secteur.
- Le Comité consultatif national de la biotechnologie (CCNB) a publié son sixième rapport, intitulé *Assumer le leadership au prochain millénaire*, qui mesure la compétitivité de l'industrie canadienne de la biotechnologie dans un contexte international. Ce rapport et ses recommandations sont au nombre de diverses initiatives visant le renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. Ce sixième et dernier rapport du Comité consultatif, prévu dans le cadre du mandat original de la Stratégie nationale en matière de biotechnologie, recommande, entre autres, d'élargir la représentation des parties intéressées qui siègent au

Comité dans le contexte de la Stratégie canadienne renouvelée. Le rapport repose sur une vaste étude de neuf mois et sur une consultation menée auprès de spécialistes et de plus de 100 groupes nationaux et internationaux. Plus de 40 recommandations formulées dans le rapport présentent une stratégie cohérente pour propulser le Canada au troisième rang mondial pour la vente de produits issus de la biotechnologie d'ici l'an 2005. Selon le rapport du CCNB, le succès de la commercialisation de plus de 100 produits repose sur la défense de la biotechnologie au Canada par les dirigeants politiques, la disponibilité de ressources humaines hautement qualifiées et des politiques concurrentielles sur la protection de la propriété intellectuelle et l'approbation de la réglementation. Ces trois priorités doivent être accompagnées de mesures visant à faciliter l'accès au capital, d'une assise scientifique et technologique considérablement renforcée et d'un débat national dirigé par un organisme consultatif renouvelé, qui aborde les questions socioéthiques et favorise l'information et la participation du public à l'élaboration de la politique. Ce rapport est diffusé électroniquement sur *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca/bio>).

- De concert avec les ministères fédéraux des Affaires étrangères et du Commerce international, des Finances, du Développement des ressources humaines, du Revenu, des Transports, de l'Environnement et des Ressources naturelles, et après avoir pleinement consulté l'industrie, Industrie Canada a procédé au vaste Examen de la compétitivité de l'industrie automobile canadienne, portant sur des éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'avenir de cette industrie. L'Examen a confirmé que le Canada offre un excellent climat commercial, que l'industrie est concurrentielle et qu'elle continue de prospérer, atteignant des niveaux record au chapitre de la production, de l'emploi et de l'investissement. Au cours de l'Examen, l'industrie a soulevé plusieurs questions essentielles à sa compétitivité future, qui peuvent être classées sous quatre rubriques : innovation, ressources humaines, normes et règlements

et politique commerciale. Dans une économie mondiale, l'industrie et le gouvernement doivent continuer de concentrer leurs efforts sur ces fronts pour que le Canada conserve sa position concurrentielle. L'Examen propose des mesures dans des domaines où l'industrie et le gouvernement pourront travailler ensemble à un objectif commun. Il faut suivre de près les progrès réalisés à l'échelle sectorielle. Le rapport intégral faisant état des résultats de l'Examen est diffusé sur *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca/autof>).

Connectivité

La connectivité est une nouvelle priorité qui prendra une importance croissante dans les prochaines années. Le gouvernement s'est engagé à faire du Canada le pays le plus branché du monde, en mettant l'infrastructure de l'information et du savoir à la portée de tous les Canadiens d'ici l'an 2000. Il s'agit peut-être de la mesure la plus importante que le gouvernement puisse prendre pour assurer le succès dans l'économie du savoir.

Le gouvernement a adopté un « programme de la connectivité » pour assurer le leadership à l'échelle nationale. *Un Canada branché* instaurera une culture d'apprentissage au Canada, une économie dynamique plus vigoureuse, une société canadienne plus cohérente et plus unie ainsi que de nouvelles relations entre les citoyens et le gouvernement canadien. Cette initiative offrira aux particuliers, aux écoles, aux bibliothèques, aux petites et aux grandes entreprises, aux collectivités rurales et autochtones, aux établissements publics et aux administrations publiques de tous les paliers de nouvelles possibilités d'apprendre, d'entrer en interaction, de faire des affaires et d'assurer leur développement socioéconomique.

Industrie Canada a axé l'un de ses cinq objectifs stratégiques sur la **connectivité** pour que les Canadiens puissent profiter des avantages qui découleront du projet consistant à faire du Canada le pays le plus branché du monde. Industrie Canada assure la connectivité du pays grâce à divers

programmes et initiatives (voir encadré, ci-dessous). Ce faisant, il aide de jeunes Canadiens à trouver un emploi dans l'économie du savoir, conformément à la priorité énoncée à cet effet dans le discours du Trône. On trouvera plus de détails à l'annexe A-IV (page 66) du présent rapport qui traite des réalisations importantes de 1997-1998 mises en évidence ci-dessous.

- **Rescol** a facilité l'accès à Internet de plus de 1 600 écoles et bibliothèques publiques en 1997-1998, portant ainsi à 13 354 et à 1 901 respectivement le nombre total d'écoles et de bibliothèques branchées à ce jour. Sur les 403 jeunes embauchés dans le cadre des Projets d'emploi pour la jeunesse sur Rescol en 1997-1998, 72 p. 100 ont obtenu un emploi permanent immédiatement après leur stage.

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

Industrie Canada a adopté trois objectifs de rendement visant la réalisation de cet objectif stratégique :

- Établir, pour l'inforoute, des cadres d'orientation et de réglementation favorisant la concurrence.
- Placer le Canada et les Canadiens à la fine pointe de la technologie de l'autoroute mondiale de l'information et stimuler la croissance dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications.
- Produire et diffuser des renseignements commerciaux stratégiques à l'intention des entreprises canadiennes, par l'intermédiaire de *Strategis*.

On trouvera à l'annexe A-IV (page 66) des renseignements détaillés sur les réalisations relativement à ces objectifs de rendement.

Un Canada branché

Nous mettrons l'infrastructure de l'information et du savoir à la portée de tous les Canadiens d'ici l'an 2000, ce qui fera du Canada le pays le plus « branché » du monde. (Discours du Trône, 23 septembre 1997).

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a adopté un cadre comportant six grands volets :

- **Canada en direct** : offrir à tous les Canadiens la possibilité d'accéder au réseau d'apprentissage et à l'une des meilleures infrastructures d'inforoute du monde entier.
- **Collectivités intelligentes** : encourager les collectivités à devenir des utilisatrices à la fine pointe des technologies de l'information pour favoriser leur développement économique et social; à cette fin, l'objectif consiste à relier les collectivités aux administrations publiques, aux établissements d'enseignement, aux entreprises et aux citoyens ainsi qu'aux services de santé et aux services sociaux au moyen de technologies d'avant-garde.
- **Contenu canadien en direct** : faire du Canada un chef de file mondial parmi les fournisseurs de matériel d'apprentissage numérique et de contenu multimédia.
- **Commerce électronique** : créer un cadre législatif et réglementaire qui permettra au Canada d'accéder au statut de centre d'excellence mondial.
- **Gouvernement canadien en direct** : relier les citoyens et les administrations publiques au moyen de services interactifs et intégrés, axés sur la clientèle.
- **Canada branché au monde** : favoriser le branchement du Canada avec le reste du monde en contribuant à en faire un chef de file de l'apprentissage au XXI^e siècle.

- Sur le site Web des *Collections numérisées de Rescol*, 169 collections sont maintenant diffusées. En vertu de ce programme, 512 jeunes ont été embauchés cette année, ce qui porte à 1 200 le nombre de jeunes ayant participé au programme depuis 1996-1997.
- Le *Programme d'accès communautaire* (PAC) a facilité l'établissement de centres d'accès communautaire dans les petites collectivités rurales de tout le pays, afin d'offrir à prix abordable l'accès à Internet. En outre, il a offert aux entreprises, aux organismes sans but lucratif et à d'autres groupes une formation sur Internet et les technologies connexes. Les responsables du PAC ont embauché 1 133 jeunes pour appuyer et mieux faire connaître les sites d'accès communautaire dans leur collectivité.
- Le *Programme des ordinateurs pour les écoles* a fait don de 25 000 ordinateurs aux écoles en 1997-1998, en partenariat avec les Pionniers du téléphone, les ministres de l'Éducation, les comités de gestion provinciaux et près de 1 000 sociétés commerciales, comme Bell Canada et les entreprises du groupe Stentor, Sears Canada, le Canadien National, Air Canada, North American Van Lines, Northern Telecom Canada et Microsoft. En outre, les responsables du Programme ont embauché 227 jeunes jusqu'à présent. Parmi les jeunes employés des centres de réparation du Programme des ordinateurs pour les écoles, 55 p. 100 ont obtenu un emploi avant de terminer leur stage ou immédiatement après. Depuis qu'on embauche des jeunes, la production dans les centres de réparation a augmenté de 60 p. 100.
- Le programme des *Didacticiens* a aidé les collèges et universités du Canada à mettre au point des cours qui sont ensuite offerts en ligne. Il donne ainsi à des jeunes la possibilité d'acquérir des compétences et de l'expérience dans le domaine du développement de produits multimédias. Au total, 112 jeunes ont mené à bien 20 projets dans 24 établissements d'enseignement un peu partout au pays.
- Les *Camps d'initiation à l'inforoute, aux sciences et à l'entrepreneuriat* ont offert à 5 500 enfants la possibilité de participer à des camps destinés à instaurer une culture d'apprentissage et d'innovation chez les jeunes Canadiens; 91 jeunes ont été embauchés pour diriger 32 camps.
- Le projet pilote de stages *Alice* a été lancé en 1997 dans le cadre de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale; 25 jeunes n'ayant pas terminé leurs études secondaires ou se heurtant à des difficultés au chapitre de l'emploi ont fait des stages au sein d'organisations des secteurs public et privé.
- Dans le cadre du programme d'emploi pour les jeunes du *Répertoire national des diplômé(e)s*, 42 jeunes ont été embauchés pour travailler dans des centres de placement dans les collèges et universités, où ils aident les étudiants dans leur recherche d'emploi en ligne et font connaître aux entreprises locales le Répertoire national des diplômé(e)s. Leur apport a permis d'accroître de 250 p. 100 le nombre de curriculums vitæ stockés dans la base de données du Répertoire.
- Le Groupe de travail de l'an 2000, qui bénéficie des ressources et de l'appui d'Industrie Canada, avait pour défi d'initier la contre-attaque du Canada contre le problème informatique de l'an 2000. Il a grandement contribué à sensibiliser les entreprises canadiennes à l'importance prioritaire de ce problème. Selon un sondage réalisé en mai par Statistique Canada à la demande du Groupe de travail, depuis octobre 1997, les milieux d'affaires canadiens sont nettement mieux armés pour aborder ce problème. Le rapport du Groupe de travail, publié le 3 février 1998, a grandement contribué à mettre en lumière les questions associées à l'arrivée de l'an 2000. Au sein du Portefeuille de l'Industrie, une action rapide est amorcée pour mettre en œuvre les recommandations, le cas échéant.
- Le Ministère a créé le Groupe de travail sur le commerce électronique et nommé le directeur exécutif en novembre 1997 pour coordonner les initiatives stratégiques fédérales dans le domaine du commerce électronique, travailler avec les

gouvernements provinciaux à l'harmonisation des activités clés et collaborer avec les groupes d'intérêt des secteurs privé et public afin de faire du Canada un chef de file mondial dans le domaine du commerce électronique. Au nombre des activités réalisées en 1997-1998, citons les suivantes :

- Le Groupe de travail et des représentants du secteur privé ont participé à une conférence de l'OCDE sur le commerce électronique, tenue en Finlande, dans le but de cerner les grandes questions internationales qu'il faut aborder pour assurer la participation mondiale au commerce électronique. Les grandes questions et les actions prioritaires pour l'économie canadienne ont par la suite été précisées en consultation avec le secteur privé. En outre, on a arrêté une stratégie de consultation pour assurer la participation du secteur privé à la prise de position du Canada et à la stratégie globale.
- Un document public de consultation a été publié, en collaboration avec le ministère de la Justice, sur la législation fédérale régissant la protection des données dans le secteur privé et les obstacles juridiques à l'utilisation des signatures électroniques et des preuves électroniques. Une consultation sur la protection des renseignements personnels a permis de jeter les bases de la rédaction d'un projet de loi. Mentionnons également la diffusion d'un document public de consultation sur la politique canadienne en matière de cryptographie. Enfin, le Groupe de travail a participé à l'élaboration d'un document de travail avec Revenu Canada ainsi qu'à des consultations sur l'administration de la fiscalité dans le contexte du commerce électronique.
- Des travaux ont été entrepris de concert avec d'autres administrations publiques et des groupes de gens d'affaires étrangers afin de préciser le programme de la Conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique, dont le Canada était l'hôte à Ottawa du 7 au 9 octobre dernier. Par ailleurs le Groupe de travail a participé à l'établissement d'un plan de travail sur le commerce électronique dans les secteurs des télécommunications

Industrie Canada aide à faire du Canada un pays branché

- Le Programme d'accès communautaire a branché à ce jour près de 2 200 collectivités et a signé des protocoles d'entente avec le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.
- Rescol a aidé à brancher jusqu'à présent 13 354 écoles et 1 901 bibliothèques publiques.
- Collections numérisées de Rescol a financé 231 projets et diffusé 169 collections sur son site Web.
- Ont été branchées à Internet 367 des 467 écoles des Premières Nations. On a offert de brancher toutes les écoles des Premières Nations; celles qui n'ont pas accepté sont toujours admissibles.
- Dans le cadre du Programme des ordinateurs pour les écoles, plus de 54 000 ordinateurs (25 000 l'an dernier) et 70 000 logiciels ont été livrés aux écoles partout au pays; 22 centres de réparation poursuivent des activités à plein temps et 23, à temps partiel.

et de l'information au sein de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), conformément à l'objectif que s'est fixé le Canada d'assurer la continuité à l'échelle mondiale dans le domaine du commerce électronique.

- Parallèlement, le Bureau de la consommation a lancé des initiatives pour préciser l'envergure de la protection réelle du consommateur au pays et à l'étranger. Il a publié un document de travail sur le commerce électronique et la protection du consommateur, a commandé une étude au sujet de l'incidence du commerce électronique sur le droit de la consommation au Canada (fédéral, provincial et territorial) et organisé une table ronde réunissant un grand nombre de parties intéressées en vue de développer les lignes directrices canadiennes sur la protection du consommateur. Le Bureau a aussi contribué grandement à l'élaboration des lignes directrices de l'OCDE dans ce domaine.

- Le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) a terminé l'aménagement d'un réseau d'essai national grande vitesse, en partenariat avec Bell Canada et AT&T Canada, et relié cinq réseaux d'essai à mode de transfert asynchrone (MTA) dans tout le Canada. Le réseau national d'essai a été remplacé par le nouveau réseau de recherche-développement national CA*Net 2, réseau Internet MTA de prochaine génération. Ce dernier relie maintenant la plupart des grandes universités et des grands centres de recherche du Canada par l'intermédiaire de réseaux régionaux à la fine pointe de la technologie. Le budget de 1998 prévoyait une subvention de 55 millions de dollars pour permettre à CANARIE de financer le développement du prototype de réseau optique national Internet de prochaine génération. Grâce au CA*Net 3, le Canada disposera d'un réseau pancanadien très efficace, plus rapide que le réseau américain; les universités canadiennes auront accès à la technologie haute vitesse dont elles ont besoin pour leurs projets de recherche conjoints; Rescol et le Programme d'accès communautaire seront dotés de la plateforme à large bande nécessaire pour offrir des applications d'apprentissage et des applications multimédias d'avant-garde. Le Canada deviendra ainsi un lieu privilégié pour le développement d'applications de prochaine génération dans les domaines du téléenseignement et du commerce électronique.
- En 1997-1998, une cinquantaine de nouvelles collections et fonctions interactives ont été ajoutées à *Strategis*, site de renseignements commerciaux de premier plan. Celui-ci a été enrichi d'un contenu nouveau et révisé à l'intention des PME, avec notamment la diffusion du *Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise de 1998-1999*, des groupes de discussion parrainés ainsi que de l'information sur le financement ou le commerce.

CANARIE

- a signé un protocole d'entente avec la Fondation canadienne pour l'innovation afin d'aider à l'examen des différentes propositions et options de financement de la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information requise pour doter les universités et les hôpitaux de l'équipement nécessaire pour utiliser pleinement l'infrastructure;
- a financé des projets d'aménagement de réseaux visant à améliorer l'accès et les possibilités de réseautage dans les collectivités autochtones du Canada;
- a reçu plus de 500 demandes pour l'obtention de fonds, par voie de concours, pour le financement de la recherche-développement portant sur le réseautage d'avant-garde, les applications technologiques ainsi que les applications médicales et éducatives des technologies de pointe;
- a établi la première connexion INTERNET II transatlantique avec Téléglobe.

Strategis offre :

- des données statistiques à jour et des résultats d'analyses et d'examen récents du rendement de différents secteurs de l'industrie, des analyses économiques et des données sur l'investissement ainsi que sur les sources de financement et de capital;
- des outils interactifs pour la préparation d'un plan d'entreprise;
- des données sur le commerce et les marchés nationaux et internationaux;
- des répertoires d'entreprises et des présentations en direct;
- des détails concernant les cadres législatifs et réglementaires qui régissent le commerce, comme la protection de la propriété intellectuelle, la concurrence et les marques de commerce;

- de l'information sur les nouvelles technologies, les possibilités de transfert de technologie et les ressources;
 - un centre de documentation sur la gestion des affaires et les coordonnées de personnes-ressources et d'organismes-ressources pour le démarrage d'une entreprise;
 - des outils et de l'information pour les consommateurs – calculateur des coûts des cartes de crédit, outil de calcul du coût des frais bancaires, rappels de produits et avis;
 - des liens donnant accès à des milliers de sites Web destinés aux entreprises et aux consommateurs dans le monde entier.
- *Strategis* offre aux entreprises et aux consommateurs des programmes et un nombre croissant d'outils interactifs. Par exemple, le Bureau de la consommation a lancé en avril 1997 le *Calculateur des coûts des cartes de crédit*, outil interactif qui aide les consommateurs à comparer les taux d'intérêt et les frais annuels pour les principales cartes de crédit. D'après une enquête menée par Angus Reid pour le compte du Bureau de la consommation, la proportion de titulaires de cartes de crédit Visa et MasterCard à taux d'intérêt peu élevé a doublé, passant de 7 à 14 p. 100, ce qui est attribuable en grande partie aux activités du Bureau pour sensibiliser la population à ces cartes. En outre, le Bureau a instauré *Info-consommation* pour communiquer de précieux renseignements aux consommateurs avant et après l'achat de produits et de services ainsi que l'*Outil de calcul des frais financiers* pour aider les consommateurs à comparer les coûts liés au maintien d'un compte de dépôt dans les principales institutions financières.
 - La *Carte du commerce canadien* a été ajoutée à *Strategis* pour accélérer l'accès des utilisateurs aux sites des administrations fédérale, provinciales et municipales partout au Canada. En outre, certaines parties des collections de *Strategis* représentent une importante contribution à *ExportSource*, initiative conjointe du MAECI, d'AAC et d'Industrie Canada destinée à mieux servir les

***Strategis* : Le plus important site Web de renseignements commerciaux au Canada**

- Renferme environ deux millions de documents électroniques et deux milliards d'octets de données économiques.
- Renferme des dizaines de milliers d'hyperliens donnant accès à des sites destinés aux entreprises et aux consommateurs partout dans le monde.
- À la fin de 1997-1998, *Strategis* recevait plus de 8 000 visites et plus de 50 000 documents y étaient récupérés en moyenne chaque jour.

exportateurs canadiens. Avec la collaboration d'AAC, de certains organismes de marketing et de réglementation et des provinces, le Ministère a, par ailleurs, amélioré le volet de *Strategis* consacré à l'agriculture en ajoutant plusieurs liens qui donnent accès à des sites utiles. Ce type de liens efficaces est fort utile pour les utilisateurs dans la mesure où on leur présente sous une même rubrique des renseignements pertinents tirés de plusieurs sites et on leur évite de devoir faire des recherches sans aide sur le Web.

- Le Bureau du surintendant des faillites a conçu et offert des services de recherche de noms en matière d'insolvabilité dans *Strategis* et a ajouté à ce site une capacité en matière de commerce électronique.
- *TechSource*, dont le développement s'est échelonné sur dix ans, a été déployé intégralement en juin 1997. Il s'agit du premier système complet de traitement des demandes de brevets entièrement électronique dans le monde. Ce système remplace un système manuel qui datait de 130 ans, et permet de traiter électroniquement les demandes de brevets, pratiquement sans papier.

Marché

La création d'un marché équitable, efficace et concurrentiel est un préalable à l'investissement, à l'innovation, au commerce et à la croissance économique. Ce type de marché est avantageux à la fois pour les producteurs et les consommateurs. Il leur procure la stabilité et l'efficacité requises pour les affaires, tout en soutenant la confiance des consommateurs dans les produits et services qu'il offre et dans les transactions qui y sont faites.

Si l'on veut que le Canada soit privilégié pour l'investissement, qu'il devienne une nation de commerçants et que l'innovation soit au nombre de ses points forts, il lui faut des lois et des services axés sur le marché qui se comparent avantageusement avec ceux d'autres pays. Les entreprises d'envergure mondiale qui misent sur le savoir disposent d'une latitude considérable pour choisir l'endroit où exercer leurs activités. Industrie Canada s'est engagé à créer un climat commercial propre à attirer et à retenir les meilleures entreprises du monde.

Par exemple, alors que les possibilités offertes par la connectivité continuent de voir le jour, la principale responsabilité du gouvernement fédéral a été d'établir le cadre législatif et réglementaire nécessaire pour que le secteur privé aménage l'infrastructure requise et assure l'accès à prix abordable. Il faut se doter d'un cadre qui procure une solide assise juridique pour le commerce électronique, impose aux investisseurs des règlements clairs et encourage le commerce transfrontalier en offrant un environnement propice au commerce électronique pour que le Canada devienne un chef de file dans la mise au point et l'exportation de produits et de services électroniques.

Comme un des objectifs d'Industrie Canada porte sur le marché, le Ministère a été appelé à mettre davantage l'accent sur les services à la clientèle. L'adoption d'objectifs stratégiques précis permet d'offrir des services de qualité, axés sur le client, et un meilleur accès pour les citoyens (voir aussi l'annexe B, page 81).

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs.

Industrie Canada a établi cinq objectifs de rendement visant la réalisation de cet objectif stratégique :

- Élaborer des lois-cadres et des politiques modernes et efficaces, axées sur le marché.
- Offrir informations et services pour aider les entreprises et les consommateurs à profiter pleinement d'un marché équitable, stable et concurrentiel et à y contribuer.
- Élaborer des normes et des règlements favorisant l'équité, l'efficacité et la compétitivité sur le marché.
- Administrer et appliquer les lois et les règlements axés sur le marché et propres à entretenir la confiance des entreprises et des consommateurs.
- Faire accepter un plus grand nombre de normes du marché canadien sur la scène internationale pour aider les entreprises du pays à soutenir la concurrence mondiale.

On trouvera à l'annexe A-V (page 70) des renseignements détaillés sur les réalisations relativement à ces objectifs de rendement.

Industrie Canada a axé l'un de ses cinq objectifs stratégiques sur le **marché** pour que les Canadiens puissent profiter des avantages qui découleront de l'instauration d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs. On trouvera plus de détails à l'annexe A-V (page 70) du présent rapport, qui traite des réalisations importantes de 1997-1998 mises en évidence ci-dessous.

- Un nouveau cadre législatif a été établi pour la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE). Son adoption par le Parlement garantira le prolongement du programme de prêts aux petites

L'amélioration des services à la clientèle est fondée sur la réalisation des objectifs suivants :

- améliorer les consultations;
- connaître le rendement actuel;
- établir des normes de rendement;
- élaborer des mesures du rendement;
- mener des analyses comparatives;
- assurer le suivi et faire connaître les progrès.

entreprises au-delà de la date prévue de mars 1999. Ainsi, les petites entreprises canadiennes pourront continuer d'y avoir recours pour obtenir du financement. Chaque année, environ 30 000 petites entreprises obtiennent des prêts consentis en vertu de la LPPE. Depuis 1995, le programme a amorcé une transition pour parvenir au recouvrement des coûts et les modifications apportées garantiront la poursuite du programme dans la même voie. Un examen complet ainsi que de vastes consultations auprès des prêteurs, des emprunteurs et d'autres parties intéressées ont été menés en vue de la refonte de la Loi. En outre, le nouveau cadre législatif donne suite à bon nombre des constatations formulées par le vérificateur général à l'issue de la vérification du programme en décembre 1997. Ce rapport est diffusé sur le Web (<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/ch9729e.html>).

- La *Loi canadienne sur les coopératives* a reçu la sanction royale le 31 mars 1998. Cette loi a pour objet de fournir un cadre législatif moderne pour la constitution en société de coopératives non financières de régime fédéral. Elle s'inspire de lois fédérales similaires régissant la constitution en personne morale des sociétés commerciales et des coopératives du secteur financier, ainsi que de pratiques exemplaires adoptées à l'échelle internationale. La Loi fournit aux coopératives et à leurs membres les outils dont ils ont besoin pour prendre leur essor et prospérer dans le marché de plus en plus concurrentiel d'aujourd'hui. Pour l'économie du Canada, la Loi favorise un développement communautaire durable et plus

Résultats importants en ce qui a trait à la *Loi sur la concurrence*

- Un examen des fusions a entraîné le dessaisissement consensuel d'éléments d'actif dans l'industrie des déchets solides non dangereux et contribué à empêcher une augmentation des prix sur neuf marchés locaux de l'ensemble du pays.
- Un examen des fusions dans l'industrie de la minoterie a empêché, dans la province de Québec, une éventuelle augmentation du prix du pain, estimée à 16 millions de dollars annuellement.
- Une enquête portant sur la collusion dans les soumissions pour les services d'enlèvement de la neige s'est traduite par une réduction de l'ordre de 20 à 40 p. 100 au titre de ces services dans une ville du Québec.
- Une enquête portant sur la fixation des prix sur le marché de l'enlèvement des déchets commerciaux à Trois-Rivières s'est soldée par des plaidoyers de culpabilité, des peines d'emprisonnement et des amendes totalisant 2,45 millions de dollars; les prix de l'enlèvement des déchets ont chuté d'environ 40 p. 100 par suite de l'enquête.
- Des initiatives axées sur l'application de la loi ont permis de résoudre la question de l'exclusion, en Colombie-Britannique, des produits étrangers en matière plastique par les producteurs canadiens; le prix des conduites d'égout en PVC a baissé de 35 p. 100 dans la province pour assurer la parité avec les prix dans l'État de Washington.

vigoureux ainsi que la croissance des entreprises; elle aide les coopératives à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux; elle garantit aux coopératives un marché équitable, efficace et concurrentiel et elle améliore les conditions d'investissement dans l'avenir du pays.

- L'adoption du projet de loi C-32, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*, entrée en vigueur en avril 1997, a porté la protection du droit d'auteur et des droits connexes au Canada à un niveau se rapprochant davantage de celui qu'offrent la plupart des grands pays industrialisés.
- Les modifications au *Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité)*, entrées en vigueur le 12 mars 1998, ont réduit les délais de mise en marché des produits pharmaceutiques génériques, découragé les litiges et rendu le système plus juste, tout en maintenant une régime efficace de protection des brevets.
- Industrie Canada est sur la bonne voie dans la mise en œuvre de sa Stratégie de développement durable, déposée au Parlement en décembre 1997. Bien que 1997-1998 ne coïncide qu'avec les premières étapes de la période de mise en œuvre qui s'étalera sur trois ans, le Ministère a accompli des progrès à l'égard de la plupart des 27 résultats prévus. On trouvera de plus amples renseignements à la sous-section 5.1 (page 41) du présent rapport.
- Le Secteur de la gestion du spectre d'Industrie Canada a publié un document de consultation sur le recours à la mise aux enchères du spectre dans le cadre des initiatives futures d'attribution de licences pour l'utilisation des fréquences. Ce document, qui a été publié dans la *Gazette du Canada*, invitait les parties intéressées des secteurs privé et public à exprimer leur point de vue. En outre, la Gestion du spectre a organisé plusieurs séminaires, tables rondes et conférences sur la question de la mise aux enchères du spectre, ainsi qu'un sommet tenu en septembre 1997.
- *Attention Arnaque!*, documentaire vidéo produit par le Bureau de la concurrence et ses partenaires des secteurs privé et public dans le but de prévenir le télémarketing trompeur, a été diffusé aux heures de grande écoute. Il a atteint un large segment cible du public canadien.
- Le *Guide de la petite entreprise pour la constitution en société de régime fédéral* a été publié en février 1998 pour faire connaître la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et favoriser la conformité à cette dernière. Le Guide permet aux exploitants de PME de procéder aux transactions inhérentes à la constitution en société ou aux transactions qui s'ensuivent avec le minimum d'aide d'un professionnel. Il a été primé à la réunion annuelle de 1998 de l'International Association of Corporation Administrators.
- Des dispositions relatives au dépôt unique en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sont entrées en vigueur le 28 août 1997. Cette initiative, grâce à laquelle les clients n'auront plus à transmettre les mêmes renseignements à plusieurs secteurs de compétence, a été rendue possible par des ententes conclues entre la Direction générale des corporations et les commissions provinciales et territoriales des valeurs mobilières.
- Mesures Canada a mis au point un modèle d'intervention pour les appareils de mesure utilisés dans le commerce, qui servira de base objective pour déterminer le degré d'intervention nécessaire afin d'assurer le mesurage exact et équitable des biens et des services dans tous les secteurs du commerce. Le modèle, l'un des premiers du genre, et le point de vue éclairé des parties intéressées serviront à déterminer le degré d'intervention requis dans les différents secteurs. Mesures Canada expérimentera le modèle en 1998-1999.
- En collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a présenté au cours de l'été 1997 un séminaire de formation sur les marques de commerce à l'intention des collègues des pays en développement. Cette initiative contribuera à l'acceptation internationale des normes canadiennes régissant les marques de commerce et elle pourrait se traduire, pour les exportateurs canadiens, par des débouchés sur les nouveaux marchés étrangers.
- Le Bureau du surintendant des faillites (BSF) a appuyé le processus législatif conduisant à l'adoption des modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* qui sont entrées en vigueur en deux

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a élu la présidente, commissaire aux brevets et registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au poste de présidente de son Assemblée générale, soit le poste le plus élevé au sein de cet organisme spécial des Nations Unies. L'OMPI permet ainsi au Canada de jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de cet organisme, afin que celui-ci reflète les valeurs canadiennes de transparence, de responsabilité et de propriété par les États membres. La gestion horizontale entre les organismes des Nations Unies et les pratiques de gestion moderne seront aussi à l'honneur.

étapes, soit en septembre 1997 et en avril 1998. Afin que tous les clients, les parties intéressées et le personnel soient bien préparés pour la mise en œuvre des modifications, le BSF a révisé et mis à jour les *Règles sur la faillite et l'insolvabilité*, tenu deux séries de séances d'information dans tout le pays, préparé le personnel en vue de son nouveau rôle de médiation, révisé les barèmes d'honoraires des syndicats et publié des directives sur des sujets tels que le revenu excédentaire. Pour accroître la convivialité et la souplesse du système, le BSF a modernisé les Règles, supprimé les formulaires et adopté de nouvelles règles permettant le dépôt électronique des documents.

- En septembre 1997, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la consommation se sont réunis et ont approuvé une stratégie pour améliorer l'application concertée de la loi sur trois fronts : l'élaboration d'une entente qui aidera les fonctionnaires à faire appliquer la loi relative au commerce entre les provinces et territoires, la création d'une base de données pour le partage de l'information et la préparation d'un guide des ressources pour les consommateurs. Le Bureau de la consommation a collaboré avec les provinces et territoires à l'élaboration d'un modèle pour la rédaction des règles de divulgation de

renseignements sur le crédit. Le gouvernement de l'Alberta a déjà adopté le modèle proposé dans son projet de loi sur les pratiques commerciales loyales, le *Fair Trading Act*. Le ministère des Finances a modifié les lois pertinentes et prépare de nouveaux règlements.

- Le Bureau de la concurrence a joué un rôle clé dans plusieurs démarches réglementaires qui se sont révélées importantes en favorisant l'accroissement de la concurrence sur le marché de l'interurbain. Son rôle dans la promotion de la concurrence et dans la formulation d'avis sur la façon de l'instaurer a été primordial du fait qu'il a permis au Canada d'obtenir, pour les consommateurs, des avantages qui ont amélioré la compétitivité de l'industrie canadienne dans son ensemble. Selon une étude menée en avril 1997 dans le but de mesurer les avantages nets de la concurrence sur le marché de l'interurbain, ceux-ci ont été de l'ordre de 5,35 milliards de dollars uniquement pour 1995 et devraient se chiffrer entre 6 et 6,5 milliards en 1998.
- Le groupe de travail de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur les ententes de reconnaissance mutuelle (ERM), sous la présidence du Canada, a rédigé une ERM pour le matériel de télécommunications. Cette ERM, qui sera soumise à l'approbation des ministres des économies de l'APEC en 1998-1999, éliminera des obstacles techniques et administratifs au commerce et réduira considérablement les coûts d'exportation pour les entreprises canadiennes. Il s'agira de la première ERM multilatérale en vertu de laquelle toutes les économies de l'APEC s'engageront à libéraliser les mesures commerciales. En outre, des ERM parallèles conclues avec la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège devraient être ratifiées à l'automne de 1998. Une ERM avec l'Union européenne, qui devrait bientôt faire l'objet d'une ratification définitive, favorisera l'expansion du commerce multilatéral des produits réglementés et facilitera l'accès des exportateurs canadiens aux marchés étrangers. Pour le Canada, ces marchés représentent plus de 5 milliards de dollars annuellement en exportations de matériel de

télécommunications dans le monde entier (chiffres de 1996). Le secteur privé canadien souhaite vivement la conclusion de cette ERM. Par ailleurs, une ERM avec la Corée est entrée en vigueur; des laboratoires canadiens ont été agréés selon les exigences coréennes et vice-versa en décembre 1997.

- Dans les négociations portant sur l'Accord général sur le commerce des services consacré aux télécommunications de base, conclu le 15 février 1997, le Canada et 69 autres pays ont convenu de libéraliser leur marché des services de télécommunications de base. En vertu de l'Accord, en vigueur depuis le 15 février 1998, le Canada a accepté plusieurs initiatives de libéralisation du marché, dont l'abolition du monopole de Téléglobe sur les services outre-mer à compter du 1^{er} octobre 1998 et du monopole de Télésat sur les services fixes par satellite à compter du 1^{er} mars 2000. La mise en œuvre se poursuit actuellement, y compris les modifications législatives et réglementaires nécessaires.

Section 4 : Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier

Industrie Canada reçoit ses crédits budgétaires en vertu du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses approuvés par le Parlement. En 1997-1998, des crédits totalisant 923,5 millions de dollars ont été approuvés dans le Budget principal des dépenses du Ministère, auxquels s'ajoute un montant de 1 078,4 millions octroyé en vertu du Budget supplémentaire des dépenses. Les crédits de 801,0 millions affectés à la création de la Fondation canadienne pour l'innovation représentaient le poste budgétaire le plus élevé. Le reste des crédits budgétaires était destiné à différentes priorités gouvernementales, par exemple : 91,1 millions pour le programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario, 55,0 millions à titre de financement supplémentaire pour CANARIE, 37,3 millions pour les créances découlant de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* et 15,0 millions pour les activités de promotion de la Commission canadienne du tourisme.

Les dépenses réelles d'Industrie Canada étaient donc de 110 p. 100 plus élevées que les dépenses prévues, soit une différence de 1 011,7 millions de dollars, attribuable principalement au montant consacré à la Fondation canadienne pour l'innovation.

Industrie Canada a perçu des recettes de 384,2 millions de dollars (sans compter les recettes provenant du fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada). Sur ce montant, 25,2 millions ont été affectés au crédit de fonctionnement et 359,0 millions, au Trésor. Le Ministère a donc touché 52,2 millions de plus que les recettes prévues de 332,0 millions, soit une augmentation de 15,7 p. 100.

4.2 Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1	Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4	Concordance entre l'ancienne structure et la nouvelle
Tableau 5	Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité
Tableau 6	Recettes à valoir sur le crédit
Tableau 7	Recettes à valoir sur le Trésor
Tableau 8	Paiements législatifs
Tableau 9	Paiements de transfert
Tableau 10	Dépenses en immobilisations par secteur d'activité
Tableau 11	Projets d'immobilisations par secteur d'activité
Tableau 12	État des grands projets de l'État
Tableau 13	Prêts, investissements et avances
Tableau 14	Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable
Tableau 15	Passif éventuel

TABLEAU FINANCIER 1 : Sommaire des crédits approuvés
 Autorisations pour 1997-1998 – Partie II du Budget des dépenses
 Besoins financiers par autorisation

(en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998*	Dépenses réelles 1997-1998
Programme d'Industrie Canada			
1 Dépenses de fonctionnement	430,2	509,9	493,5
5 Subventions et contributions	409,1	556,1	530,1
(L) Ministre de l'Industrie — Traitement et allocation pour automobile	0,0	0,0	0,0
(L) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10,0	0,0	0,0
(L) Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(4,4)	21,7	0,2
(L) Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises	47,0	78,3	78,3
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30,8	30,8	30,8
(L) Paiement à la Fondation canadienne pour l'innovation (Partie XI — <i>Loi d'exécution du budget 1997</i>)	0,0	801,0**	801,0**
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	0,6	0,5
(L) Honoraires — Agence de recouvrement	0,0	0,0	0,0
(L) Montants adjugés par une cour	0,0	0,1	0,1
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	0,0	0,7	0,7
L10 Paiements conformément au paragraphe 14 (2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,3	0,3	0,0
L15 Prêts conformément à l'alinéa 14(1)(a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,5	0,5	0,0
L97b Avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger	0,0	1,9	0,0
Total pour le Ministère	923,5	2 001,9	1 935,2

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

** Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

TABLEAU FINANCIER 2 : Comparaison des dépenses totales prévues
et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonction- nement	Immobi- lisations	Subven- tions et contribu- tions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subven- tions et contribu- tions prévues par la loi	Total Dépenses brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Total Dépenses nettes
Politique microéconomique	343	58,2	—	18,9	77,1	—	77,1	—	77,1
(autorisations totales)	<i>343</i>	<i>41,3</i>	—	<i>19,5</i>	<i>60,8</i>	—	<i>60,8</i>	—	<i>60,8</i>
(réelles)	310	39,1	—	18,2	57,3	—	57,3	—	57,3
Règlements et services axés sur le marché	2 320	171,6	—	1,1	172,7	—	172,7	(65,7)	107,0
(autorisations totales)	<i>2 320</i>	<i>224,4</i>	—	<i>1,0</i>	<i>225,4</i>	—	<i>225,4</i>	<i>(72,1)</i>	<i>153,3</i>
(réelles)	2 220	205,9	—	1,0	206,9	—	206,9	(78,9)	128,0
Développement de l'industrie	1 439	152,5	—	389,1	541,6	57,8**	599,4	(8,2)	591,2
(autorisations totales)*	<i>1 439</i>	<i>221,6</i>	—	<i>535,5</i>	<i>757,1</i>	<i>880,1**</i>	<i>1 637,2</i>	<i>(8,7)</i>	<i>1 628,5</i>
(réelles)*	1 386	211,8	—	510,9	722,7	879,3	1 602,0	(6,7)	1 595,3
Tourisme	70	52,5	—	—	52,5	—	52,5	—	52,5
(autorisations totales)	<i>70</i>	<i>69,3</i>	—	—	<i>69,3</i>	—	<i>69,3</i>	—	<i>69,3</i>
(réelles)	70	69,0	—	—	69,0	—	69,0	—	69,0
Services généraux et de gestion	748	95,7	—	—	95,7	—	95,7	—	95,7
(autorisations totales)	<i>748</i>	<i>90,0</i>	—	—	<i>90,0</i>	—	<i>90,0</i>	—	<i>90,0</i>
(réelles)	818	85,6	—	—	85,6	—	85,6	—	85,6
Total	4 920	530,4	—	409,0	939,4	57,8	997,2	(73,9)	923,5
(autorisations totales)	<i>4 920</i>	<i>646,6</i>	—	<i>556,0</i>	<i>1 202,6</i>	<i>880,1</i>	<i>2 082,7</i>	<i>(80,8)</i>	<i>2 001,9</i>
(réelles)	4 804	611,4	—	530,1	1 141,5	879,3	2 020,8	(85,6)	1 935,2
Autres recettes et dépenses									
Recettes à valoir sur le Trésor									
(autorisations totales)		—	—	—	—	—	—	—	(305,1)
(réelles)		—	—	—	—	—	—	—	(305,1)
Coût des services offerts par d'autres ministères									
(autorisations totales)		—	—	—	—	—	—	—	51,2
(réelles)		—	—	—	—	—	—	—	52,4
Coût net du programme									
(autorisations totales)		—	—	—	—	—	—	—	669,6
(réelles)		—	—	—	—	—	—	—	1 749,2
									1 630,5

Nota : Les chiffres en italique correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations). Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses ou aux recettes réelles en 1997-1998.

* Les autorisations et dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

** Incluant un montant de 800 000 dollars à titre de prêts, investissements et avances non budgétaires, mais ne comprenant pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et à d'autres régimes, qui sont inclus dans les frais de fonctionnement.

TABLEAU FINANCIER 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues contre dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996*	Réelles 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998**	Réelles 1997-1998
Politique microéconomique	94,1	91,0	77,1	60,8	57,3
Règlements et services axés sur le marché	146,9	133,2	107,0	153,3	128,0
Développement de l'industrie	974,0	670,3	591,2	1 628,5***	1 595,3***
Tourisme	72,7	55,6	52,5	69,3	69,0
Services généraux et de gestion	96,4	97,5	95,7	90,0	85,6
Total des dépenses prévues contre réelles	1 384,1	1 047,6	923,5	2 001,9	1 935,2

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

TABLEAU FINANCIER 4 : Concordance entre l'ancienne structure et la nouvelle

Sans objet pour Industrie Canada.

TABLEAU FINANCIER 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Sans objet pour Industrie Canada.

TABLEAU FINANCIER 6 : Recettes à valoir sur le crédit
Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996*	Réelles 1996-1997*	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998**	Réelles 1997-1998
Politique microéconomique	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché	50,8	71,0	65,7	72,1	78,9
Développement de l'industrie	6,9	8,4	8,2	8,7	6,7
Tourisme	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des recettes à valoir sur le crédit	57,7	79,4	73,9	80,8	85,6

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 7 : Recettes à valoir sur le Trésor
Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996*	Réelles 1996-1997*	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998**	Réelles 1997-1998
Politique microéconomique	—	—	—	—	—
Règlements et services axés sur le marché	185,9	178,4	170,7	170,7	248,6
Développement de l'industrie	107,7	112,8	134,4	134,4	110,4
Tourisme	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des recettes à valoir sur le Trésor	293,6	291,2	305,1	305,1	359,0

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 8 : Paiements législatifs
Paiements législatifs par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996*	Réelles 1996-1997*	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998**	Réelles 1997-1998
Politique microéconomique	1,8	2,2	2,6	2,6	2,6
Règlements et services axés sur le marché	9,4	16,4	8,6	35,6	14,1
Développement de l'industrie	33,4	51,2	65,8	888,4***	888,3***
Tourisme	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Services généraux et de gestion	5,7	5,7	5,8	6,0	6,0
Total des paiement législatifs	50,9	76,1	83,4****	933,2****	911,6

Nota : Tous les chiffres incluent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et à d'autres régimes.

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

**** N'incluent pas les prêts, les investissements et les avances non budgétaires.

TABLEAU FINANCIER 9 : Paiements de transfert
Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996*	Réelles 1996-1997*	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998**	Réelles 1997-1998
SUBVENTIONS					
Politique microéconomique	16,0	9,4	3,5	3,2	3,2
Règlements et services axés sur le marché	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Développement de l'industrie	—	—	—	55,0	55,0
Tourisme	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des subventions	16,2	9,6	3,7	58,4	58,4
CONTRIBUTIONS					
Politique microéconomique	18,2	14,7	15,5	16,3	15,0
Règlements et services axés sur le marché	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Développement de l'industrie	654,2	499,8	446,9	1 360,6***	1 335,1***
Tourisme	—	—	—	—	—
Services généraux et de gestion	—	—	—	—	—
Total des contributions	673,2	515,3	463,1	1 377,7	1 351,0
Total des paiements de transfert	689,4	524,9	466,9	1 436,1	1 409,4

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

*** Les dépenses de 1997-1998 incluent le paiement unique de 801 millions de dollars pour la création de la Fondation canadienne pour l'innovation.

TABLEAU FINANCIER 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

Sans objet pour Industrie Canada.

TABLEAU FINANCIER 11 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité

Sans objet pour Industrie Canada.

TABLEAU FINANCIER 12 : État des grands projets de l'État

Sans objet pour Industrie Canada.

TABLEAU FINANCIER 13 : Prêts, investissements et avances
Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998*	Réelles 1997-1998
Développement de l'industrie	—	—	0,8	0,8	—
Total	—	—	0,8	0,8	—

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Fonds renouvelable — Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998*	Réelles 1997-1998
Recettes	49,6	51,1	55,0	57,7	58,1
Dépenses	38,2	42,5	58,7	57,3	55,8
Profit ou (perte)	11,4	8,6	(3,7)	0,4	2,3
Éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds :					
Ajout : Amortissement	1,2	1,4	10,7	9,8	9,7
Moins : Amortissement d'assistance d'immobilisation reporté	—	—	—	(4,8)	(4,7)
Modification du capital de fonctionnement	(5,0)	7,9	(1,0)	(4,2)	2,8
Activités d'investissement :					
Acquisition de biens amortissables	(17,5)	(17,3)	(1,6)	(9,2)	(10,0)
Autres items	10,4	(4,3)	—	0,5	0,0
Excédent de trésorerie (besoin)	0,5	(3,7)	4,4	(7,5)	0,1
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	10,0	6,3	10,7	(1,2)	6,4

Nota : Une « ligne de crédit » de 15 millions de dollars a été approuvée comme maximum pouvant être prélevé du Trésor en tout temps.

* Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

TABLEAU FINANCIER 15 : Passif éventuel

(en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1996	le 31 mars 1997	Courant au 31 mars 1998
Assurances et garanties de prêts :			
- Programme d'expansion des entreprises	5,9	5,9	5,9
- Programme Entreprise Atlantique	0,0	0,0	0,0
- <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	1 378,8	1 382,5	1 336,4
- Programme cargos aériens de garanties de prêts (DHC - 7 et 8)	390,0	438,1	401,8
- Programme supplémentaire de garanties (DHC-8)	1,6	1,5	1,4
- Canadian Airlines Corporation	21,1	12,0	11,2
- Programme économique des Autochtones	2,7	2,6	2,1
- First Union Commercial Corporation	55,2	56,2	57,6
- <i>Loi sur les subventions au développement régional</i>	0,3	0,1	—
- Marine Industries Ltd.	1,5	—	—
Sous-total	1 857,1	1 898,9	1 816,4
Revendications et causes en instance ou imminentes	30,3	29,6	8,8
Total	1 887,4	1 928,5	1 825,2

Section 5 : Consolidation de la présentation de rapports

5.1 Stratégie de développement durable

Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable, Industrie Canada s'est engagé à promouvoir le développement durable tout en poursuivant son objectif général, qui consiste à favoriser l'essor au pays d'une économie concurrentielle fondée sur le savoir. Pour respecter son engagement, le Ministère doit poursuivre quatre objectifs stratégiques et respecter neuf priorités connexes en atteignant 27 résultats précis. Certains résultats consistent à fournir des produits ou des services ponctuels, tandis que d'autres sont atteints de façon continue pendant les trois années de la période de mise en œuvre de la Stratégie.

Les résultats qui ont déjà été atteints ou qui sont en voie de l'être, pour les quatre objectifs stratégiques, favorisent une amélioration de la prise de décisions grâce à une meilleure connaissance du développement durable, une plus grande compréhension des approches novatrices en matière de développement durable, la mise en commun des connaissances et l'établissement de partenariats. En outre, ils

contribuent à la mise en œuvre d'approches volontaires et au développement de technologies environnementales et prometteuses qui favorisent le développement durable.

Bien que 1997-1998 ne coïncide qu'avec les premières étapes de la période de mise en œuvre de trois ans, le Ministère a accompli des progrès à l'égard de la plupart des 27 résultats prévus. Plus précisément, quatre résultats ponctuels prévus (15 p. 100) ont été entièrement atteints. Sur les 23 qui restent, 22 (81 p. 100) sont en voie de réalisation à un degré variable en 1997-1998 et un seul en est encore à l'étape de la planification. Six des résultats en voie de réalisation devraient être atteints au cours de l'exercice 1998-1999.

Industrie Canada est sur la bonne voie pour mener à bien sa Stratégie de développement durable. Le tableau ci-dessous met en évidence les réalisations du Ministère en 1997-1998. On trouvera de plus amples renseignements sur les progrès accomplis relativement aux différents résultats sur le site Web du développement durable (<http://strategis.ic.gc.ca/dd>).

Progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie de développement durable

Objectif stratégique	Rendement	Réalisations en 1997-1998
1. Climat du marché Créer au Canada un climat du marché qui favorise le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • 2 résultats presque totalement atteints • 5 résultats en voie de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a publié <i>Les codes volontaires : Guide d'élaboration et d'utilisation</i>. • Il a créé un cadre pour l'établissement de liens entre les lois axées sur le marché et le développement durable. Le cadre a été mis à l'essai pour la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>. • Il a établi un cadre méthodologique pour l'analyse microéconomique des incidences des changements climatiques sur les secteurs de l'industrie. • Il a financé un projet sur l'éco-étiquetage.

Progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie de développement durable

Objectif stratégique	Rendement	Réalizations en 1997-1998
<p>2. Innovation Améliorer la capacité des entreprises canadiennes à développer et à utiliser des technologies et des outils novateurs qui contribuent au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 résultat presque totalement atteint • 9 résultats en voie de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a financé trois projets qui feront progresser l'adoption de systèmes de normes volontaires en vue d'un développement durable. • Il a investi 16 millions de dollars dans six projets environnementaux, par le biais de Partenariat technologique Canada, qui stimulera des investissements de quelque 39 millions du secteur privé. • Il a lancé le site Web du développement durable. • Il a offert sur CD-ROM et diffusé sur <i>Strategis</i> la base de données Solutions environnementales canadiennes. • Il a mené une étude sur les obstacles et les possibilités en matière de diffusion de technologies prometteuses de l'information et des communications.
<p>3. Commerce et investissement Encourager les échanges commerciaux et les investissements qui contribuent au développement durable au Canada et à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 résultats en voie de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a participé aux travaux du Comité du commerce et de l'environnement de l'Organisation mondiale du travail. • Il a contribué à l'élaboration du programme de la Commission nord-américaine de coopération environnementale pour 1998. • Il a favorisé l'alliance d'entreprises du secteur de l'environnement pour exploiter des marchés étrangers.
<p>4. Intendance et gestion Continuer à améliorer la capacité d'Industrie Canada à gérer et à mettre en œuvre ses politiques, ses programmes et ses activités qui contribuent au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 résultat presque totalement atteint • 5 résultats en voie de réalisation • 1 résultat à l'étape de la planification 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a mis en œuvre des initiatives pour sensibiliser les employés aux concepts de développement durable et aux questions connexes et pris des moyens pour mieux les faire connaître (par exemple, au moyen de séminaires et de communications internes). • Il a déterminé des mesures de base dans les domaines prioritaires pour le Plan d'action concernant l'écologisation des opérations. • Il a intégré les critères de développement durable aux cadres d'évaluation (par exemple, PTC). • Il a publié <i>La mesure du développement durable : étude des pratiques en vigueur</i>. • Il a aussi publié <i>Le développement durable : concepts, mesures et déficiences du marché et des politiques au niveau de l'économie ouverte, de l'industrie et de l'entreprise</i>.

5.2 Activités de réforme de la réglementation en 1997-1998

La présente section donne un aperçu des activités d'Industrie Canada sur le plan de la réforme de la réglementation. Le présent rapport donne les faits saillants de activités pour montrer comment celles-ci concourent à la poursuite des objectifs stratégiques et des objectifs de rendement du Ministère.

Résultats prévus	Résultats atteints
<p><i>Loi sur la radiocommunication</i> : Réviser certains règlements, normes techniques et procédures réglementaires de la radiocommunication et de la radiodiffusion, afin de couvrir la radiodiffusion et la télédiffusion numériques.</p>	<p>Le Canada a adopté en novembre 1997 une norme sur la télévision numérique identique à la norme américaine, assurant ainsi la compatibilité en Amérique du Nord. En outre, il a établi le Plan d'allotissement pour la radiodiffusion audionumérique, qui permettra aux radiodiffuseurs de commencer à planifier la mise en œuvre de la radiodiffusion audionumérique.</p>
<p><i>Loi sur le droit d'auteur et Loi sur les dessins industriels</i> : Étudier et réviser les règlements et les tarifs pour tenir compte de l'adhésion à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et à l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).</p>	<p>Le Parlement a abrogé les dispositions de la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> qui rendaient obligatoire l'obtention d'une licence pour les livres, de manière à satisfaire aux obligations d'harmonisation incombant au Canada en vertu de l'ALENA et de l'accord de l'OMC. Par conséquent, le régime de redevances correspondant et les formules prescrites ont été supprimés du règlement sur le droit d'auteur, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1997.</p> <p>Le Ministère a apporté tous les changements nécessaires aux règles régissant les dessins industriels et aux droits connexes, de manière à satisfaire aux obligations incombant au Canada en vertu de l'ALENA. Les changements apportés à la <i>Loi sur les dessins industriels</i> par suite de l'accord de l'OMC n'exigeaient aucun changement aux règles ni aux droits.</p>
<p><i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> : Rédiger les modifications des règlements afin de poursuivre la modernisation et l'harmonisation des règlements en matière de valeurs mobilières et adopter des règlements en vue de rendre exécutoires les déclarations électroniques.</p>	<p>Les modifications destinées à moderniser et à harmoniser les règlements régissant le commerce des valeurs mobilières sont entrées en vigueur en avril 1998. Le Ministère a mené en novembre 1997 des consultations concernant les règlements sur les déclarations électroniques et tenu des séances de consultation supplémentaires en mars 1998 pour faire la mise au point finale des règlements. La Section de la réglementation du ministère de la Justice examine actuellement les règlements, qui devraient être promulgués au plus tard à la fin d'octobre 1998 si la demande d'exemption de publication préalable dans la <i>Gazette du Canada, Partie I</i>, est acceptée.</p>

Résultats prévus	Résultats atteints
<i>Loi canadienne sur les coopératives</i> : Mettre à jour et moderniser les règlements associés au nouveau projet de loi.	La <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> a reçu la sanction royale le 31 mars 1998. Les règlements proposés ont fait l'objet d'une publication préalable dans la <i>Gazette du Canada, Partie I</i> , le 25 juillet 1998 et ils devraient être promulgués avant la fin de l'exercice 1998-1999.
Bureau de la consommation : Rédiger les règles de divulgation du coût du crédit qui normaliseront les procédures et donneront confiance aux consommateurs lorsqu'ils négocient un large éventail de produits financiers (prêt personnel, contrat de location, hypothèque).	Le Bureau de la consommation a travaillé en collaboration avec le ministère des Finances ainsi qu'avec les provinces et territoires à l'élaboration d'un modèle de rédaction des lois dans le but d'harmoniser les règles fédérales et provinciales de divulgation du coût du crédit. Le gouvernement de l'Alberta a rédigé la <i>Fair Trading Act</i> de telle manière qu'elle soit en harmonie avec le modèle de rédaction des lois.
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> : Revoir les règles et les lignes directrices et élaborer de nouvelles normes relatives au revenu excédentaire adaptées à chaque province, de sorte qu'un cadre de réglementation efficace et à jour soit en place.	Le Ministère a revu et mis à jour les règles et les lignes directrices sur la faillite et l'insolvabilité pour les adapter aux modifications apportées en 1997 à la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> . En outre, il a publié une instruction établissant une nouvelle norme sur le revenu excédentaire pour tout le Canada.
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i> : Poursuivre l'examen de la réglementation afin de réduire le nombre de formalités administratives auxquelles les entreprises doivent se soumettre.	Le Bureau de la concurrence a continué d'examiner tous les règlements existants et les changements proposés par les parties intéressées, ou mentionnés dans les plaintes provenant des entreprises ou des consommateurs, pour déterminer s'il y a lieu d'apporter des changements supplémentaires. Aucun problème précis n'a été signalé jusqu'à présent.

5.3 Préparation à l'an 2000

Industrie Canada ne possède aucun système essentiel à la mission du gouvernement...

Industrie Canada prévoit de faire en sorte que tous ses systèmes internes essentiels, ses petits systèmes, son système de gestion des immeubles et ses systèmes intégrés soient adaptés à l'an 2000 d'ici le 31 décembre 1998. Aucune défaillance des systèmes informatiques essentiels n'est prévue. Ces systèmes en sont actuellement à l'étape des modifications, des essais ou de la mise en œuvre et les premiers certificats de conformité. La certification de certains systèmes informatiques compris dans notre infrastructure (jugés adaptés à l'an 2000) ne sera pas émise avant le début de 1999, principalement en raison de la nécessité de procéder à des essais approfondis ou d'effectuer à l'échelle du Ministère les mises à niveau requises; toutefois, cet aspect n'est pas considéré comme déterminant. La plupart des ordinateurs de bureau seront convertis en Pentium adaptés avant la fin de 1999.

Le Comité de gestion de l'information (CGI) se penche chaque mois sur l'état d'avancement du dossier de l'adaptation du Ministère à l'an 2000. En outre, le Bureau du projet à Industrie Canada suit de mois en mois l'évolution de la situation en fonction des catégories établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le CGI est en train de se doter de logiciels d'essai adaptés à l'an 2000 qu'on pourra utiliser pour vérifier les logiciels de série du Ministère et les applications utilisées par les directions générales. Le matériel scientifique et de laboratoire du Ministère pose des difficultés; les secteurs touchés s'affairent à terminer l'analyse d'impact et à produire un plan pour les essais.

Les directions générales dressent l'inventaire de leurs petits systèmes, matériel informatique, logiciels de bureau et équipement de bureautique. Le Bureau du projet, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et d'autres ministères, a communiqué avec les fournisseurs pour déterminer l'état de leurs produits relativement à l'an 2000.

On effectue actuellement une analyse des risques portant sur les systèmes essentiels afin de déterminer ceux qui sont « indispensables », c'est-à-dire les systèmes qui doivent continuer de fonctionner en raison de l'importance des services qu'ils assurent. Les systèmes jugés indispensables pourront faire l'objet d'un plan de reprise des activités.

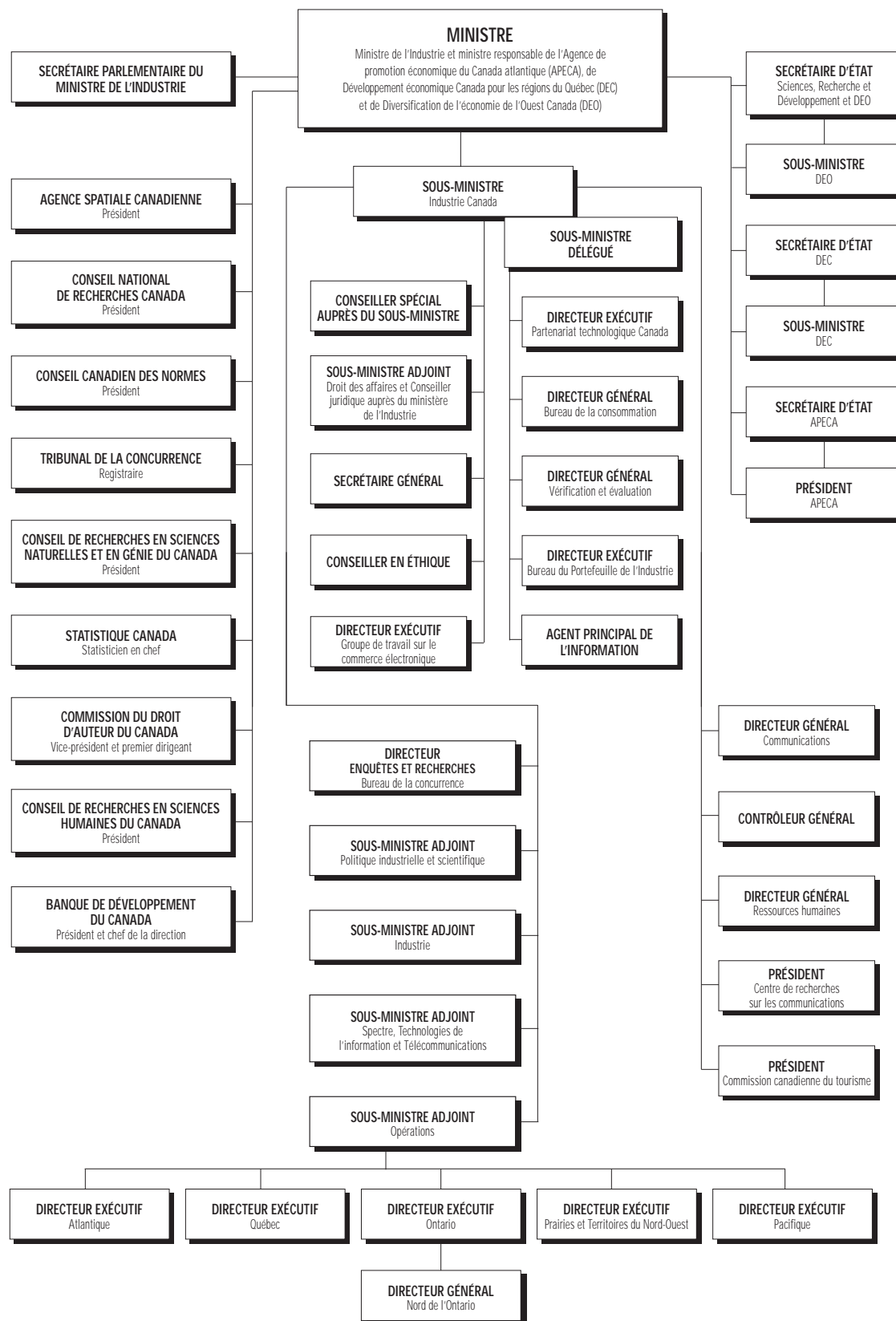
5.4 Programme de développement industriel et régional (PDIR)

L'article 14 de la *Loi sur le développement industriel et régional* exige qu'Industrie Canada présente au Parlement un rapport annuel sur l'administration du PDIR. Étant donné qu'il n'y a aucune activité nouvelle à signaler en ce qui touche le PDIR, Industrie Canada, plutôt que de produire un rapport annuel distinct, s'est acquitté de son obligation de faire rapport pour l'exercice financier 1997-1998 en insérant une note dans le *Budget des dépenses 1998-1999, Partie III – Rapport sur les plans et les priorités*.

Le PDIR a pris fin le 30 juin 1988; aucune nouvelle demande d'aide en vertu de ce programme n'a été acceptée depuis. Toutes les demandes et offres d'aide en instance ont été réglées avant 1997-1998. On peut trouver dans le rapport annuel qui a été présenté pour 1996-1997 de plus amples détails relativement aux décisions prises à l'égard des demandes reçues et aux engagements pris en vertu du programme. Tous les engagements financiers pris par Industrie Canada dans le cadre du PDIR ont déjà été pleinement imputés.

Section 6 : Autres informations

6.1 Organigramme du Portefeuille de l'Industrie



6.2 Lois dont l'application relève du ministre de l'Industrie

LOI CONCERNANT LE MINISTÈRE

Loi sur le ministère de l'Industrie, L.C. 1995, ch. 1

LOIS CONCERNANT LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Loi sur la radiocommunication, L.R. 1985, ch. R-2

*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de
Télélobe Canada*, L.C. 1987, ch. 12 (certaines
fonctions seulement)

*Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat
Canada*, L.C. 1991, ch. 52 (rôle en matière
de politique)

Loi sur les télécommunications, L.C. 1993, ch. 38

RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ ET DU COMMERCE

*Loi sur les arrangements avec les créanciers
des compagnies*, L.R. 1985, ch. C-36

Loi sur les chambres de commerce, L.R. 1985,
ch. B-6

Loi sur la concurrence, L.R. 1985, ch. C-34

Loi canadienne sur les coopératives, L.C. 1998,
ch. 1

Loi sur les corporations canadiennes, S.R.C.
1970, ch. C-32

Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, L.R. 1985,
ch. 44 (4^e suppl.)

Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R. 1985,
ch. B-3

*Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur
public*, L.R. 1985, ch. G-4

Loi sur Investissement Canada, L.R. 1985, ch. 28
(1^{er} suppl.)

Loi sur les liquidations et les restructurations,
L.R. 1985, ch. W-11 (Partie I seulement)

*Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce
intérieur*, L.C. 1996, ch. 17

Loi sur les prêts aux petites entreprises,
L.R. 1985, ch. S-11 (Ontario)

Loi canadienne sur les sociétés par actions,
L.R. 1985, ch. C-44

LOIS CONCERNANT L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA (OPIC)

Loi sur les brevets, L.R. 1985, ch. P-4

Loi sur les dessins industriels, L.R. 1985, ch. I-9

Loi sur le droit d'auteur, L.R. 1985, ch. C-42

Loi sur les inventions des fonctionnaires, L.R.
1985, ch. P-32

Loi sur les marques de commerce, L.R. 1985,
ch. T-13

Loi sur les topographies de circuits intégrés,
L.C. 1990, ch. 37

LOIS CONCERNANT LA CONSOMMATION

*Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits
de consommation*, L.R. 1985, ch. C-38

Loi sur l'étiquetage des textiles, L.R. 1985,
ch. T-10

Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz,
L.R. 1985, ch. E-4

Loi sur les lettres de change, L.R. 1985, ch. B-4
(Partie V : Lettres et billets de consommation)

Loi sur le marquage des bois, L.R. 1985,
ch. T-11

Loi sur les poids et mesures, L.R. 1985,
ch. W-6

Loi sur le poinçonnage des métaux précieux,
L.R. 1985, ch. P-19

FONCTIONS DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL

Loi sur les documents publics, L.R. 1985,
ch. P-28

Loi sur les fonctionnaires publics, L.R. 1985,
ch. P-31

Loi sur les sceaux, L.R. 1985, ch. S-6

Loi sur les syndicats ouvriers, L.R. 1985,
ch. T-14

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES DU PORTEFEUILLE DE L'INDUSTRIE

- Commission du droit d'auteur : *Loi sur le droit d'auteur*, L.R. 1985, ch. C-42 (article 66 et articles suivants)
- Fondation canadienne pour l'innovation : Parties I et XI de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, L.C. 1997, ch. 26
- Loi sur l'Agence spatiale canadienne*, L.C. 1990, ch. 13
- Loi sur la Banque de développement du Canada*, L.C. 1995, ch. 28
- Loi sur le Conseil canadien des normes*, L.R. 1985, ch. S-16
- Loi sur le Conseil national de recherches*, L.R. 1985, ch. N-15
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, L.R. 1985, ch. S-12
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, L.R. 1985, ch. N-21
- Loi sur la statistique*, L.R. 1985, ch. S-19
- Loi sur le Tribunal de la concurrence*, L.R. 1985, ch. 19 (2^e suppl.)

LOIS INACTIVES OU SANS IMPACT IMPORTANT

- Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*, L.R. 1985, ch. A-3
- Loi sur Bell Canada*, L.C. 1987, ch. 19 (loi privée)
- Loi sur la bonification d'intérêts au profit des petites entreprises*, L.C. 1980-81-82-83, ch. 147
- Loi sur la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique*, L.C. 1916, ch. 66 (loi privée)
- Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, L.R. 1985, ch. C-43
- Loi sur le développement industriel et régional*, L.R. 1985, ch. I-8
- Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*, L.R. 1985, ch. A-14 (à l'égard de certaines entreprises)
- Loi sur les sociétés de caisse de retraite*, L.R. 1985, ch. P-8 (articles 4, 6 et 7)
- Loi sur le soutien de l'emploi*, L.C. 1970-71-72, ch. 56
- Loi sur les subventions au développement régional*, S.R.C. 1970, ch. R-3
- Loi sur les zones spéciales*, L.R. 1985, ch. S-14 (Ontario et Québec)

LOIS CONCERNANT LES ORGANISMES RÉGIONAUX

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et des lois suivantes :

- Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*, Partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)
- Loi sur les prêts aux petites entreprises*, S.R. 1985, ch. S-11 (provinces atlantiques)
- Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*, Partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R. 1985, ch. 41 (4^e suppl.)

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et des lois suivantes :

- Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien*, L.R. 1985, ch. 11 (4^e suppl.)
- Loi sur les prêts aux petites entreprises*, L.R. 1985, ch. S-11 (provinces de l'Ouest canadien)

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Le ministre de l'Industrie est également ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec et des lois suivantes :

- Partie II de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, L.C. 1995, ch. 1 (Développement économique régional au Québec)
- Loi sur les prêts aux petites entreprises*, L.R. 1985, ch. S-11 (Québec)

6.3 Bureaux régionaux d'Industrie Canada

ADMINISTRATION CENTRALE

Industrie Canada

235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-2788
Télécopieur : (613) 954-1894

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Industrie Canada

10th Floor
John Cabot Building
10 Barter's Hill
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 6M1
Téléphone : (709) 772-4866
Télécopieur : (709) 772-5093

Industrie Canada

2nd Floor
75 Fitzroy Street
P.O. Box 1115
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7443
Télécopieur : (902) 566-7450

Industrie Canada

1801 Hollis Street
P.O. Box 940, Station M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-3458
Télécopieur : (902) 426-2624

Industrie Canada

1045, rue Main
4^e étage, unité 103
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Téléphone : (506) 851-6530
Télécopieur : (506) 851-6502

RÉGION DU QUÉBEC

Industrie Canada

5, Place Ville-Marie, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : (514) 496-1797
Télécopieur : (514) 283-2247

RÉGION DE L'ONTARIO

Industrie Canada

151, rue Yonge, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2W7
Téléphone : (416) 973-5000
Télécopieur : (416) 973-8714

RÉGION DU NORD DE L'ONTARIO

FedNor

30, rue Cedar, bureau 407
Sudbury (Ontario) P3E 1A4
Téléphone : (705) 671-0711
1 877 333-6673
Télécopieur : (705) 671-0717

FedNor

302, rue Queen Est
Sault-Ste-Marie (Ontario)
P6A 1Z1
Téléphone : (705) 942-1327
1 877 333-6673
Télécopieur : (705) 942-5434

FedNor

201, rue May Nord, bureau 201
Thunder Bay (Ontario) P7C 3P4
Téléphone : (807) 626-1800
1 877 333-6673
Télécopieur : (807) 623-5392

RÉGION DES PRAIRIES ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Industrie Canada

400, avenue St. Mary, 4^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone : (204) 983-5851
Télécopieur : (204) 983-3182

Industrie Canada

7th Floor
123 Second Avenue South
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 7E6
Téléphone : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-6727

Industrie Canada

Suite 1020
2002 Victoria Avenue
Regina (Saskatchewan) S4P 0R7
Téléphone : (306) 780-5010
Télécopieur : (306) 780-6506

Industrie Canada

Suite 725
9700 Jasper Avenue
Edmonton (Alberta) T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-4782
Télécopieur : (403) 495-4507

Industrie Canada

Suite 400
639 5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 0M9
Téléphone : (403) 292-4575
Télécopieur : (403) 292-4295

Industrie Canada

Suite 1006
4920 52nd Street
Yellowknife
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 3T1
Téléphone : (867) 920-6604
Télécopieur : (867) 920-6601

RÉGION DU PACIFIQUE ET DU YUKON

Industrie Canada

Suite 2000
300 West Georgia Street
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V6B 6E1
Téléphone : (604) 666-5000
Télécopieur : (604) 666-8330

Annexe A

Détails des réalisations

Les annexes A-I à A-VI renferment des renseignements détaillés sur les réalisations d'Industrie Canada par rapport aux objectifs de rendement et aux engagements figurant dans le *Budget des dépenses 1997-1998*, *Partie III* (pages 26 à 45). Veuillez lire ces annexes en complément de ce document.

Objectifs de rendement	Réalizations
Mener et soutenir des recherches de pointe sur des questions microéconomiques pour établir les fondements des décisions stratégiques d'aujourd'hui et de demain.	<ul style="list-style-type: none">• Industrie Canada a mené un vaste programme de recherche comprenant des études d'envergure portant sur les affaires dans l'économie du savoir (faits et défis stratégiques) et sur la productivité, de même qu'une analyse comparative entre le Canada et les États-Unis.• Le Ministère a fait connaître les résultats de ses recherches grâce à un programme de publication de travaux de recherche reconnus à l'échelle nationale, entre autres dans <i>Le moniteur micro-économique</i>.

Annexe A-I Détails des réalisations

Commerce : Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'ententes en matière de commerce et d'investissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie Canada a participé à la mission Technomart de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à Taïwan en vue d'accroître la visibilité du Canada dans le domaine des semi-conducteurs. Il a négocié et lancé, en partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un programme pluriannuel de formation et d'assistance technique de 4 millions de dollars en Inde dans le domaine des télécommunications. Il a aidé les sociétés BCI et Telesystems à obtenir une licence de réseau cellulaire au Brésil, à laquelle étaient associés des marchés de 150 millions pour le matériel Nortel. Il a tenu un séminaire sur la communication de données en Chine afin de promouvoir les capacités canadiennes et a contribué à la conclusion de ventes de 10 millions à la foire commerciale d'Asia Telecom, à Singapour, réalisées principalement par les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes. • Le Ministère a participé à un grand nombre de négociations commerciales internationales étroitement corrélées (voir page 10). • Il a participé avec succès aux négociations de l'OMC en vue de l'Accord sur les télécommunications de base, qui est entré en vigueur en février 1998. • Il a organisé et accueilli en 1997 la rencontre des ministres de la PME et le Forum des affaires de l'APEC, au cours desquels 18 ministres des pays membres de l'organisation ont convenu de mesures à adopter pour aider les PME de toute la région de l'Asie-Pacifique et diffusé un guide intitulé <i>Stimuler la croissance de votre entreprise : Guide à l'intention des petites et moyennes entreprises de l'APEC</i> (voir page 11).

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'ententes en matière de commerce et d'investissement (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a appuyé les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur, qui sont parvenus à un accord le 20 février 1998, pour inclure les achats des municipalités, des établissements d'enseignement, des organismes de services sociaux et des hôpitaux dans l'Accord sur le commerce intérieur. • Il a terminé une étude de référence sur le marché du secteur public et l'Accord sur le commerce intérieur, qui évalue l'envergure des marchés publics canadiens en 1993 (année des dernières données disponibles) et le pourcentage visé par l'Accord. • Il a renégocié et renouvelé un protocole d'entente sur la coopération dans le domaine des télécommunications avec le Mexique. Les représentants officiels ont signé le protocole en janvier 1998, au cours d'une mission d'Équipe Canada dans ce pays.
<p>Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) (voir page 9), a créé Équipe Canada inc et a élargi le partenariat (voir page 11). • Il a mis au point <i>ExportSource</i>, une initiative d'Équipe Canada inc pour faciliter l'accès aux services et aux programmes destinés aux exportateurs (voir page 9). • Il a participé au lancement du site Web <i>Une approche mondiale... Exportez vos services!</i>, dans le cadre d'une initiative commune avec le MAECI et les exportateurs de services pour offrir à ces derniers des renseignements complets afin de les aider à trouver d'autres débouchés à l'étranger (http://strategis.ic.gc.ca/uam). • Il a réuni les principaux intervenants des administrations publiques et du monde des affaires pour favoriser la concertation et la coopération dans le cadre des initiatives sectorielles de développement du commerce international (voir page 10). • Il a mis à jour 22 stratégies sectorielles formant la Stratégie canadienne pour le commerce international, relatives aux principaux secteurs d'exportation (voir pages 10 et 11). • Il a participé à l'élaboration d'un plan intégré pour la promotion du commerce international (voir page 11).

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a consolidé le réseau de Centres du commerce international (voir page 11). • Il a appuyé la mission commerciale internationale des femmes d'affaires canadiennes (voir page 12). • Le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI), administré par le Ministère conjointement avec le MAECI, a communiqué avec 8 000 entreprises, dont 75 p. 100 étaient des PME, concernant des possibilités de marché. En outre, le personnel du COAI a traité 4 000 demandes de renseignements commerciaux portant sur 19 secteurs industriels et émanant de 142 missions et aidé 800 entreprises à trouver d'éventuels acheteurs étrangers. • Le Ministère a terminé la phase I d'une évaluation de la Politique des retombées industrielles et régionales, menée par un comité de direction sous la responsabilité du sous-ministre adjoint. Cette première partie de l'évaluation portait sur la pertinence et l'incidence de l'objectif de la Politique. Le Ministère a évalué 18 grands projets de l'État, d'une valeur totale de 5,7 milliards de dollars, et 51 dossiers du Comité d'examen des acquisitions, évalués à 1,5 milliard. Les entreprises chargées de mener à bien les grands projets de l'État (les entrepreneurs principaux) se sont engagées à parvenir à un contenu canadien de 4,4 milliards sur une période de 19 ans, soit de 1988 à 2006. Le montant atteint à ce jour s'élève à 3,5 milliards. En ce qui a trait aux dossiers du Comité d'examen des acquisitions, un contenu canadien de 730 millions de dollars a été réalisé. L'incidence globale de la Politique des retombées industrielles et régionales a été positive. Les parties intéressées qui ont été consultées considèrent que la Politique a été utile aux entreprises ayant participé aux marchés publics, ce qui était particulièrement le cas pour les entreprises des régions de l'Est et de l'Ouest. L'appui à la Politique a par conséquent été nettement plus élevé dans ces régions. L'incidence la plus importante a été une augmentation du contenu canadien dans les achats de la défense en général, ce qui s'est traduit par la création d'emplois de qualité. La Politique a porté fruit dans la mesure où elle a permis à des petites entreprises et à des entreprises régionales de participer aux marchés publics fédéraux. • Il a créé l'Équipe de mise en œuvre des projets d'immobilisations et a accompli d'importants progrès dans l'élaboration de services de renseignements et de produits d'information qui aideront les entreprises à repérer des projets et à choisir des partenaires en vue d'exploiter ces débouchés.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a tenu régulièrement des consultations auprès du secteur privé et travaillé avec l'équipe sectorielle nationale de la construction, de l'architecture et des services techniques à repérer des marchés prioritaires pour ces industries. Il a distribué un document de travail intitulé <i>Réussir sur les marchés mondiaux de l'infrastructure : Le partenariat est la solution</i>, sur lequel reposait la conférence sur les projets d'infrastructure publics-privés tenue à Ottawa les 14 et 15 septembre 1998. • Il a créé dans toutes les provinces des réseaux commerciaux régionaux réunissant les principaux intéressés pour coordonner et rationaliser les programmes et les services commerciaux offerts aux clients. Les objectifs commerciaux ainsi que les marchés et les secteurs cibles orientent les efforts concertés. Plus de 3 600 nouvelles entreprises se sont inscrites à la base de données WIN Exports et le nombre de nouveaux exportateurs s'est accru de plus de 600 au cours de l'année écoulée. • Il a signé un protocole d'entente avec le Centre de commerce mondial de Montréal pour l'organisation de séminaires d'information et de missions axés sur les institutions financières internationales. • Il a appuyé la mission d'Équipe Canada en Amérique latine, qui a abouti à un nombre record de 306 transactions commerciales d'une valeur approximative de 1,78 milliard de dollars. • Il a ouvert le Centre du commerce et de l'investissement Canada–Nouvelle-Écosse, où Industrie Canada, des fonctionnaires de la province et des agents de commerce d'Agriculture et Agroalimentaire Canada partagent des locaux pour réaliser des objectifs communs et partager leurs compétences. • Il a offert une aide individuelle, des avis et des conseils à l'exportation à quelque 20 000 clients dans divers domaines, comme la mise au point de stratégies de commercialisation internationale de même qu'une orientation sur les ressources en matière de recherche et les questions techniques relatives à l'exportation. • Il a offert le très populaire Programme de développement des marchés d'exportation, qui vient en aide aux entreprises qui veulent trouver de nouveaux débouchés sur les marchés d'exportation. Les demandes d'un grand nombre d'entreprises diverses ont été examinées, évaluées et approuvées.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a organisé une variété de missions des Nouveaux exportateurs aux États frontaliers et a recruté un grand nombre d'entreprises pour y prendre part. Précisons que plus de 360 entreprises ont pris part à 55 missions. • Il a favorisé les projets d'exportation des femmes en mettant sur pied le réseau de femmes d'affaires et en assurant le recrutement de la mission des femmes entrepreneures à Washington, qui a remporté un vif succès. • Il a organisé et appuyé nombre de projets de repérage de débouchés du MAECI et de visites dans le cadre du Programme du consulat des États-Unis, y compris les visites novatrices de repérage de débouchés en milieu rural.
<p>Mieux faire connaître le Canada sur la scène internationale comme destination touristique de choix par l'intermédiaire de la Commission canadienne du tourisme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a produit un <i>Carnet de route pour le financement du tourisme : Guide à l'intention des petites et moyennes entreprises</i>, qui renferme de l'information sur la façon de procéder pour obtenir du financement, en précisant à qui s'adresser, ainsi que sur les différents types de financement offerts, la façon d'établir un plan d'affaires bien pensé et convaincant et la façon de présenter une demande d'emprunt. Le document renferme également une liste de programmes de financement fédéraux, provinciaux et privés, accessibles aux PME du secteur touristique. • Il a établi des alliances stratégiques (clubs de produits) entre les PME de façon à créer de nouveaux produits propres à rendre le Canada plus concurrentiel sur la scène internationale. Parmi les partenariats figurent deux clubs auxquels participent des collectivités autochtones. • Il a publié une étude sur les réseaux européens de distribution de forfaits pour les produits touristiques autochtones en France, en Allemagne et en Italie, laquelle a livré des éléments d'information sur les atouts requis pour pénétrer les principaux marchés européens. Il existe un créneau restreint, mais en expansion, pour les produits autochtones, et on a pu observer que la France est le pays qui présente le plus grand potentiel alors que l'Italie manifeste le moins d'intérêt. Parmi les obstacles à la vente de ces produits, mentionnons le manque de connaissances des consommateurs, l'absence de publicité soutenue, la distance des marchés, un confort et une qualité d'hébergement limités et des prix élevés, mais l'originalité et l'authenticité font partie des atouts des produits.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Mieux faire connaître le Canada sur la scène internationale comme destination touristique de choix par l'intermédiaire de la Commission canadienne du tourisme (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a préparé un plan de développement du marketing et des produits touristiques pour les Premières Nations visées par le Traité n° 7, qui conclut que celles-ci doivent mettre au point des attractions touristiques différentes de façon à prolonger l'expérience et le séjour des visiteurs. • Il a produit un répertoire sur les entreprises touristiques autochtones du Québec, dans le but de combler les lacunes en matière d'information sur celles qui sont prêtes à exporter. Les entreprises répertoriées pourraient être invitées à participer à des foires et à des missions commerciales sur d'importants marchés. • Il a lancé, sous l'égide d'Entreprise autochtone Canada et de la Commission canadienne du tourisme, Équipe Canada – Tourisme autochtone, organisme constitué d'un groupe de travail dirigé par l'industrie. Une analyse stratégique nationale du tourisme autochtone a été menée à bien et Équipe Canada – Tourisme autochtone s'en inspirera pour élaborer une stratégie nationale. • Il a préparé le rapport d'évaluation final de la Commission canadienne du tourisme (voir page 11).

Annexe A-II Détails des réalisations

Investissement : Créer des conditions plus favorables
à l'investissement dans l'économie canadienne

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'ententes en matière de commerce et d'investissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie Canada a contribué avec le MAECI et le ministère des Finances à améliorer les différentes approches du gouvernement en matière de réglementation internationale dans le domaine de l'investissement. • Le Ministère a mené des examens en vertu de la <i>Loi sur Investissement Canada</i>.
<p>Attirer de nouveaux investissements directs étrangers, tout en conservant les investissements actuels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a attiré de nouveaux investissements dans l'industrie canadienne du savoir grâce à Partenaires pour l'investissement au Canada (voir page 13). • Il a collaboré avec le MAECI en vue d'explorer les possibilités d'investissement dans le cadre du programme de partenariat international et il a aidé les missions partout à l'étranger à poursuivre des pistes en matière d'investissement. • Il a collaboré avec le MAECI à l'élaboration d'une stratégie pour attirer les investissements des États-Unis, laquelle sera mise en œuvre en 1998-1999. • Il a ciblé le Programme de jumelage des sous-ministres avec les pays investisseurs prioritaires (voir page 13). • Il a travaillé en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, comme le MAECI et AAC, ainsi qu'avec les provinces et le secteur privé, afin de promouvoir l'investissement au Canada. Des initiatives sont en cours en vue du partage d'information entre des intervenants fédéraux, provinciaux et municipaux, et de l'intégration des données canadiennes dans les bases de données américaines sur les installations à louer. Les programmes de regroupements stratégiques qui ont été organisés ont permis de poursuivre une gamme de nouvelles pistes dans le domaine de l'investissement. • Il a fourni des services ciblés et personnalisés relatifs à diverses occasions d'investissement international, y compris des services de renseignements nationaux, l'organisation de rencontres et des activités de promotion.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Améliorer l'accès des PME au capital et à l'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a enregistré des assurances-prêts aux termes de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> pour près de 30 000 petites entreprises du Canada, représentant des investissements d'environ 2,2 milliards de dollars. Le Ministère a recueilli dans le cadre de ce programme près de 40 millions en droits d'enregistrement et 35 millions en droits d'administration annuels pour le fonds d'administration budgétaire consolidé. Il a également traité quelque 6 000 demandes de paiement. • Il a mis en œuvre la seconde série de concours sous l'égide du Plan d'investissement communautaire du Canada (PICC). Onze nouvelles collectivités sont venues s'ajouter et le Plan réunit maintenant 22 collectivités du Canada, dont deux collectivités autochtones. Ces collectivités reçoivent une assistance financière pour aider leurs entreprises à fort potentiel de croissance à avoir accès aux sources locales, régionales et nationales de capital de risque. • Il a lancé les derniers volets du PICC, dont <i>Étapes vers le capital de croissance</i>, programme complet de 13 modules d'apprentissage aidant les entrepreneurs et les intermédiaires à prendre connaissance des stratégies d'investissement fructueuses pour avoir accès au capital de risque. L'information est diffusée sur <i>Strategis</i> (http://strategis.ic.gc.ca/croissance). • Il a publié, en collaboration avec l'Association des banquiers canadiens, des données et des analyses sur les prêts aux petites entreprises afin de faire mieux comprendre l'incidence du crédit bancaire commercial sur la petite entreprise et de comparer, d'une part, les tendances du crédit avec les autres tendances économiques et, d'autre part, l'octroi réel de prêts avec la demande potentielle. Le Ministère a publié cette information dans le document intitulé <i>Les prêts aux petites entreprises : Analyse de la tendance</i>. • Il a signé un protocole d'entente entre l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) et la Banque de développement du Canada (BDC), et a conclu une entente triennale d'une valeur de 2 millions de dollars avec la Banque Royale du Canada (voir page 15). • Il a organisé avec beaucoup de succès cinq des 19 conférences et foires-info pour la petite entreprise dans différentes régions du pays. Près de 19 000 participants y ont assisté. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et Développement économique

Objectifs de rendement	Réalizations
Améliorer l'accès des PME au capital et à l'information (<i>suite</i>).	<p>Canada pour les régions du Québec ont organisé les autres rencontres, qui étaient toutes parrainées par la BDC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a aidé les Sociétés de financement des Autochtones à élaborer un plan pour améliorer l'accès au capital par emprunt auprès des grandes institutions financières. • Il a élargi le réseau des Centres de services aux entreprises Canada-Ontario (voir page 15). • Il a mis en œuvre l'entente de prolongation de deux ans du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario (la part du gouvernement fédéral s'élevant à 153 millions de dollars). • Il a Évalué l'Entente Canada-Québec de développement industriel (voir page 15).
Stimuler le développement économique du Nord de l'Ontario par l'intermédiaire de FedNor.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a investi plus de 2 millions de dollars pour les organismes à but non lucratif faisant la promotion du tourisme, du développement économique et de l'emploi des jeunes dans le but de favoriser les partenariats communautaires et la création d'emplois locaux. Sur cette somme, plus de 800 000 \$ ont été consacrés à des projets destinés aux Autochtones. • Il a appuyé les efforts des collectivités et des entreprises pour optimiser les avantages commerciaux de la « connectivité » et il a stimulé l'intérêt du secteur privé à appuyer ces efforts. FedNor a créé une base de données pour le Nord de l'Ontario, a administré un site Web et a accueilli quatre foires-info pour mieux faire connaître une gamme de services et l'aide accessibles aux milieux d'affaires. • Il a investi dans des centres de technologie comme NORCAT (Northern Centre for Advanced Technology) et MIRARCO (Mining Innovation, Rehabilitation and Applied Research Corporation), qui favorisent l'innovation et la diffusion de la technologie. • Il a augmenté le nombre de participants à Équipe Canada (les représentants de 13 entreprises ont participé à la mission d'Équipe Canada en Amérique latine), le nombre d'entreprises inscrites à WIN Exports (300 dans le Nord de l'Ontario) et le nombre de participants au programme des Nouveaux exportateurs aux États frontaliers. • Il a appuyé les initiatives du groupe de travail autochtone destinées à améliorer les systèmes de télécommunications dans les collectivités autochtones du Nord de l'Ontario, ainsi qu'un forum de développement économique à l'intention des jeunes Autochtones.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Stimuler le développement économique du Nord de l'Ontario par l'intermédiaire de FedNor (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a versé plus de 15,4 millions de dollars à 52 Sociétés d'aide au développement (SADC) des collectivités rurales et du Nord de l'Ontario (voir page 15). • Il a été l'hôte de la conférence des jeunes Autochtones en mars 1998 à Thunder Bay, qui visait à permettre une meilleure compréhension des enjeux du développement économique et des besoins de ce groupe prioritaire. • Il a lancé la phase I du programme Jeunes stagiaires, créant ainsi 37 postes pour des jeunes récemment diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire dans le domaine des affaires ou du développement économique communautaire dans le Nord de l'Ontario. • Il a établi un fonds de 3,2 millions de dollars pour le tourisme, destiné à appuyer, sur une période de trois ans, des initiatives régionales d'envergure visant à renforcer l'industrie touristique du Nord de l'Ontario.
<p>Renforcer les entreprises autochtones et leurs assises financières par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a aidé plus de 560 entreprises culturelles à participer à des activités au Canada et à l'étranger, notamment missions commerciales, séminaires, foires commerciales et missions des Nouveaux exportateurs aux États frontaliers. Au nombre des activités de développement du commerce entre Autochtones, citons la participation d'Autochtones canadiens à des missions commerciales en Amérique centrale et en Nouvelle-Zélande, un atelier sur les institutions financières internationales et la planification d'une conférence sur le commerce autochtone en Amérique du Nord en 1998. • Il a approuvé 300 projets de nouvelles entreprises et 900 autres projets répondant aux besoins d'expansion d'entreprises clientes (par exemple, planification d'entreprise, appui à la gestion, expansion et modernisation, initiatives de marketing et d'expansion des marchés et innovation) ou liés à des initiatives sectorielles et de groupes de défense d'intérêts publics. • Il a apporté son soutien aux jeunes en fournissant une aide financière directe à la création de 145 entreprises appartenant à de jeunes Autochtones. Il a parrainé deux tables rondes sur l'entrepreneuriat chez les jeunes, de même que la première conférence nationale visant à sensibiliser les jeunes Métis au marché du travail et à stimuler l'esprit d'entreprise chez tous les jeunes Autochtones. Il a soutenu la création d'un programme de modèles de réussite en affaires chez les Autochtones pour que les

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Renforcer les entreprises autochtones et leurs assises financières par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada (<i>suite</i>).</p>	<p>jeunes s'en inspirent, et mis en place l'Initiative pour les jeunes entrepreneurs autochtones afin de leur permettre d'obtenir du financement pour lancer de petites entreprises. Il a appuyé tout au long de l'année le programme de Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones, qui font connaître les chefs de file parmi les jeunes et les gens d'affaires. Ce programme, qui attire une clientèle nationale, met en lumière des modèles pour les jeunes Autochtones.</p>

Annexe A-III Détails des réalisations

Innovation : Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Mettre en œuvre la Stratégie fédérale en sciences et technologie et d'autres initiatives en la matière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie Canada a mis en œuvre un processus de planification ponctuel pour s'assurer que le Ministère se conforme aux exigences du système de gestion des dépenses. • Le Ministère a publié le premier rapport annuel sur les activités fédérales en sciences et en technologie (S-T), <i>Notre avenir en tête</i>, en décembre 1997. Le rapport fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en S-T et un document connexe donne un grand nombre de statistiques sur les activités du Canada dans le domaine. • Il a élaboré des projets relatifs aux nouvelles priorités en S-T (voir page 17). • Il a appuyé le Conseil consultatif sur les sciences et la technologie, qui relève du premier ministre (voir page 17). • Il a travaillé avec d'autres partenaires du Portefeuille de l'Industrie à mettre en œuvre le Plan d'action en S-T. Sur les 50 projets répertoriés dans le Plan, 13 ont été menés à bien par les partenaires. Trois nouveaux projets sont venus s'ajouter; ils visent à appuyer les PME et à favoriser une meilleure compréhension des systèmes d'innovation. • Il a élaboré un projet de politique sur la propriété intellectuelle des produits résultant de marchés publics, qui a fait l'objet de consultations auprès des secteurs privé et public. • Il a exploré les pratiques exemplaires sur la scène internationale, en particulier dans le domaine de l'acquisition de capacités d'innovation au sein des entreprises et à l'échelle locale. • Il a reçu l'approbation d'élaborer un cadre de développement d'indicateurs de l'économie du savoir et a mené une enquête pilote sur l'innovation dans le secteur des services. • Il a présidé un sous-groupe du forum sur les mégasciences de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant la question de l'accès aux installations de recherche de grande envergure. • Il a créé un groupe consultatif universitaire pour s'assurer que ses travaux tiennent compte des points de vue du milieu de la recherche universitaire.

Objectifs de rendement	Réalisations
<p>Encourager l'innovation technologique dans l'industrie afin d'accroître le taux d'adoption des techniques de pointe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a facilité la mise au point de plusieurs cartes routières technologiques (voir page 17). • Il a diversifié le portefeuille d'investissements de Partenariat technologique Canada (voir pages 17 et 18). • Il a continué à appuyer PRECARN (réseau de recherche appliquée préconcurrentielle), en mettant l'accent sur ce type de recherche (voir page 18). • Il a publié le sixième rapport du comité consultatif national de la biotechnologie (voir page 18) et pris l'initiative de réunir sept ministères en vue d'une collaboration au renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie afin de s'attaquer aux grands enjeux relatifs au développement et à l'utilisation des produits issus de la biotechnologie. • Il a noué une relation de travail étroite avec la National Coalition for Advanced Manufacturing des États-Unis et est devenu membre de l'organisme américain de normalisation U.S. Manufacturing Skills Standards Council, qui établit les compétences de base dans tous les secteurs de la fabrication. Cette adhésion aidera le Ministère à s'attaquer à la pénurie de compétences et aux problèmes de formation au Canada, et à favoriser le perfectionnement professionnel. • Il a mené un examen complet de la compétitivité de l'industrie automobile canadienne (voir page 19). • Il a réalisé des études dans le contexte de l'initiative des Cadres de compétitivité sectorielle pour élaborer une série de repères internationaux sur le rendement des entreprises des secteurs du vêtement et du textile et de l'ameublement de maison afin de mieux faire connaître à l'industrie les facteurs de compétitivité mondiaux, les points de référence en matière de rendement et les pratiques exemplaires de fonctionnement, dans le but de rendre les entreprises plus concurrentielles. Ces études sont diffusées sur <i>Strategis</i> (http://strategis.ic.gc.ca/ccs). • Il a élaboré un guide ISO 9000 pour le secteur des services afin de faire connaître, comprendre et accepter les normes. De même, le Ministère a publié un guide ISO 9000, axé sur l'industrie, pour le secteur de l'aérospatiale et de la défense. • Il a participé à un programme d'échange en génie manufacturier avec le Japon en déléguant deux ingénieurs canadiens ayant l'expérience de la fabrication de pointe au Japon.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Encourager l'innovation technologique dans l'industrie afin d'accroître le taux d'adoption des techniques de pointe (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a travaillé avec la Canadian Aboriginal Science and Engineering Association et le Conseil national de recherches du Canada pour que les S-T et les affaires occupent une place de premier plan au symposium autochtone sur les carrières. En partenariat avec le Programme d'aide à la recherche industrielle, il a élaboré une stratégie pour aider les entreprises autochtones à participer au programme de stages en sciences, en technologie et en multimédia. • Il a établi un Fonds d'aide aux activités précommerciales de 3 millions de dollars répartis sur trois ans à l'intention des nouvelles PME novatrices, pour appuyer les étapes préliminaires de la recherche-développement, le développement de produits et le marketing préparatoire.
<p>Mener et soutenir des travaux de recherche-développement sur les techniques de télécommunications de pointe par le biais du Centre de recherches sur les communications (CRC).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a permis aux PME canadiennes d'avoir accès aux connaissances et aux installations spécialisées du CRC (voir page 18). • Il a établi des partenariats plus nombreux et de plus grande envergure avec des organismes externes mettant l'accent sur la recherche, la connectivité, l'interactivité, la mobilité et l'accès sans fil. Par exemple, en collaboration avec les sociétés COM DEV, Spar et Télésat, le CRC travaille à la création d'un laboratoire virtuel réparti pour mettre à l'essai des applications et des services de même que des technologies spatiales et terriennes et en faire la démonstration avec l'Agence spatiale européenne. De plus, le CRC a créé un banc d'essai pour les communications sans fil à large bande en vue d'exploiter les possibilités découlant des services des systèmes locaux de télécommunications multipoints et des systèmes de communications personnelles récemment autorisés. Le banc d'essai, établi en collaboration par le CRC, le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa et les partenaires industriels fondateurs du projet, WIC Connexus et Harris Farion Canada, a pour objet de permettre aux entreprises du secteur privé d'avoir accès à des installations pour l'évaluation du matériel, les projets pilotes et les démonstrations.

Annexe A-IV Détails des réalisations

Connectivité : Faire du Canada le pays le plus branché du monde

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Établir, pour l'infrastructure, des cadres d'orientation et de réglementation favorisant la concurrence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie Canada a créé le Groupe de travail sur le commerce électronique afin de coordonner les initiatives stratégiques fédérales (voir pages 21 et 22). • Il a publié un document de travail sur le commerce électronique et la protection du consommateur (voir page 22). • Il tient en permanence des discussions avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et Patrimoine canadien concernant la mise à jour du cadre de réglementation des télécommunications intérieures. Il a établi des politiques sur plusieurs initiatives liées au spectre, notamment le téléphone cellulaire de tiers, la radiodiffusion audionumérique et les systèmes locaux de télécommunications multipoints, et a adopté la norme de télédiffusion numérique. • Il a pris des décisions sur la concurrence à l'échelle locale ainsi que sur la mise en œuvre du plafonnement des prix et l'abstention. • Il a accordé un contrat à l'entreprise Wall Communications pour produire une trousse d'outils des nouveaux médias de façon à clarifier le régime réglementaire pour les nouveaux services multimédias en ligne. • Il a obtenu l'autorisation de conclure une entente de partenariat avec l'Union internationale des télécommunications qui canaliserait l'aide du Canada en matière de financement et de développement technique aux pays désireux d'améliorer l'accès des régions rurales aux télécommunications et leur capacité de gestion. • Il a donné satisfaction aux principaux intérêts canadiens concernant les sciences terrestres, satellitaires et spatiales grâce à la participation de la délégation canadienne à la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997. • Il a travaillé avec les milieux d'affaires et des groupes d'intérêt public pour établir la position du Canada concernant le livre vert des États-Unis sur la réforme du Système des noms de domaine.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Placer le Canada et les Canadiens à la fine pointe de la technologie de l'utoroute mondiale de l'information et stimuler la croissance dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a aidé le Canada à se brancher à l'inforoute (voir page 20). • Il a financé et appuyé le Groupe de travail de l'an 2000 (voir page 21). • CANARIE a mené à bien la construction d'un réseau de liaison interurbain national grande vitesse. • Avec l'aide d'Industrie Canada, CANARIE et l'Association canadienne de la technologie de l'information ont signé 14 ententes auxquelles sont parties des administrations publiques, des PME et des associations s'intéressant à la technologie de l'information dans les pays de l'Asie-Pacifique, en vue d'effectuer de la recherche en collaboration. • Le Ministère a élaboré, avec le secteur privé, une approche novatrice afin de faire valoir le savoir-faire canadien et ses applications au cours de la Conférence ministérielle de OCDE sur le commerce électronique, qui a eu lieu en octobre 1998. • Il a établi des connexions avec des réseaux avancés des États-Unis, de Singapour, de la région de l'Asie-Pacifique, du Japon et de la Russie.
<p>Produire et diffuser des renseignements commerciaux stratégiques à l'intention des entreprises canadiennes, par l'intermédiaire de <i>Strategis</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a ajouté 50 nouvelles collections et fonctions interactives à <i>Strategis</i> (voir page 23). • Il a fait une plus grande place aux consommateurs comme groupe cible en apportant des améliorations au site des <i>Renseignements pour les consommateurs</i> (http://strategis.ic.gc.ca/sc_cons/consaffaires/frndoc/oca.html). • Il a collaboré avec des partenaires pour ajouter des sites comme la <i>Carte du commerce canadien</i> (http://strategis.ic.gc.ca/scdt/bizmap/), qui permet aux usagers d'avoir rapidement accès aux sites des administrations fédérale, provinciales et municipales. Il a contribué à <i>ExportSource</i> (http://exportsource.gc.ca/), initiative conjointe menée en collaboration avec le MAECI et AAC, qui inclut un site Web régional, en donnant accès, au moyen d'un guichet unique, à une gamme de renseignements commerciaux et économiques émanant des provinces ou des territoires. En collaboration avec AAC, les organismes de commercialisation et de réglementation et les provinces, il a amélioré le volet agriculture de <i>Strategis</i>.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Produire et diffuser des renseignements commerciaux stratégiques à l'intention des entreprises canadiennes, par l'intermédiaire de <i>Strategis (suite)</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a apporté des améliorations au site Web de Mesures Canada, y compris une fonction de recherche plus performante pour les avis d'approbation (http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/meascan/frndoc/maison.html). • Il a amélioré la diffusion d'informations statistiques sur les faillites, qui permettent aux usagers de produire des rapports personnalisés sur l'insolvabilité à l'appui de décisions d'affaires et d'investissement (http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/br01011f.html). • Il a conçu et lancé le service de recherche de noms relatif à l'insolvabilité et a ajouté une fonction de commerce électronique (https://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/bank-search/frndoc/). • Il a ajouté de nouveaux outils interactifs d'évaluation de l'étiquetage pour aider les entreprises à mieux respecter les exigences fédérales en la matière (voir annexe B, page 81) (http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/cp01035f.html). • Il a élaboré des produits d'information pour fournir des renseignements stratégiques aux entreprises, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Étapes vers la compétitivité</i>, qui aide les PME du secteur des services à évaluer leurs capacités commerciales et à déterminer ce dont elles ont besoin pour être plus concurrentielles (http://strategis.ic.gc.ca/etapes). - <i>L'informateur commercial express</i>, qui aide les PME du secteur des métaux et des minéraux à se tenir à l'affût de la recherche internationale, des progrès techniques et des tendances de l'industrie (http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/mm01333f.html). - <i>Solutions pour la fabrication de pointe</i>, qui montre aux entreprises comment tirer partie des technologies de fabrication de pointe pour demeurer concurrentielles (http://strategis.ic.gc.ca/sfp). - <i>Le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes</i>, qui constitue un guichet unique d'information, de services et de conseils spécialisés en ligne pour aider les industries canadiennes à améliorer leur performance environnementale, leur rentabilité et leur compétitivité (http://VirtualOffice.ic.gc.ca/BEPO). - <i>Les Bureaux virtuels des industries forestières et matériaux de construction</i>, qui offrent aux clients une vitrine sur les services gouvernementaux à l'intention des industries forestières (http://ForestIndustries.com).

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Produire et diffuser des renseignements commerciaux stratégiques à l'intention des entreprises canadiennes, par l'intermédiaire de <i>Strategis (suite)</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des analyses approfondies sur la compétitivité de certains secteurs ont été réalisées dans le contexte de l'initiative des Cadres de compétitivité sectorielle. En 1997-1998, sept documents ont été publiés, intitulés Vue d'ensemble et perspectives, sur les secteurs suivants : La géomatique, Les conseils en gestion, Le matériel informatique, L'industrie des produits chimiques industriels, L'industrie pharmaceutique, Les technologies de pointe : fabrication et L'industrie de l'habillement. Les documents de la série Vue d'ensemble et perspectives permettent de mieux connaître certains secteurs de même que les principaux enjeux relatifs à leur compétitivité. Par ailleurs, deux fascicules de la série Cadres d'intervention ont été produits, l'un portant sur le génie et l'autre, sur les conseils en gestion. Préparé en collaboration avec les principaux intéressés de l'industrie, chaque cadre d'intervention précise les initiatives qui amélioreront la compétitivité du secteur sur les marchés intérieur et extérieur.

Annexe A-V

Détails des réalisations

Marché : Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel
pour les entreprises et les consommateurs

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Élaborer des lois-cadres et des politiques modernes et efficaces axées sur le marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie Canada a élaboré un nouveau cadre législatif pour la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i> (voir pages 25 et 26). • Le Ministère a préparé des modifications à la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, qui devraient être déposées au printemps de 1999. La <i>Loi canadienne sur les coopératives</i> a reçu la sanction royale le 31 mars 1998 (voir page 26). • Il a favorisé le développement durable (voir la section 5.1, page 41). • Il a perfectionné le logiciel du Test de l'impact sur les entreprises en vue de son application dans le cadre d'initiatives portant sur la réglementation fédérale, comme le <i>Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles</i> (Environnement Canada) et l'examen par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de son programme de surveillance conjoint et permanent. Le logiciel du Test est diffusé au public sur <i>Strategis</i>. • Il a représenté les ministères et organismes fédéraux dans l'élaboration du Plan stratégique de 1998 à 2000 du Conseil canadien des normes, qui améliorera les services offerts par l'Agence aux Canadiens en favorisant entre autres la diffusion de la technologie, l'élimination des obstacles au commerce intérieur, l'accès aux marchés d'exportation et la coordination de la réglementation. • Il a préparé des amendements au projet de loi C-67 (déposé à nouveau comme le projet de loi C-20), afin de moderniser la <i>Loi sur la concurrence</i>, pour l'adapter aux nouvelles tendances des milieux d'affaires et aux exigences actuelles relatives à l'application de la Loi. Ces amendements contribueront à accroître l'efficacité de l'application de la Loi et à la clarifier. Le projet de loi a été présenté au Comité permanent de l'industrie et l'on prévoit que la Loi sera promulguée en 1998-1999. • Il a obtenu la sanction royale pour les modifications à la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et à la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>, destinées à renforcer les dispositions de la législation actuelle concernant la réorganisation et à aider les entreprises en difficulté financière, en particulier les PME, à se rétablir (voir pages 27 et 28).

Objectifs de rendement	Réalizations
Élaborer des lois-cadres et des politiques modernes et efficaces axées sur le marché (<i>suite</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Il mené à bien les négociations relatives à l'Accord général sur le commerce des services, concernant les services de télécommunications de calibre mondial. L'accord est entré en vigueur en février 1998 et la mise en œuvre suit son cours.
Offrir informations et services pour aider les entreprises et les consommateurs à profiter pleinement d'un marché équitable, efficace et concurrentiel et à y contribuer.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a publié le <i>Guide de la petite entreprise pour la constitution en société de régime fédéral</i> (voir page 27). • Il a modifié la politique sur les sociétés sans but lucratif pour assurer aux clients l'orientation nécessaire et la souplesse maximale qu'offre la législation fédérale sur ce type de sociétés. Le Ministère a également modifié la politique sur les arrangements relatifs à la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>, pour régir les arrangements auxquels sont parties les sociétés par actions insolubles ou quasi-insolubles et les compromis possibles sur une dette. • Il a offert quelque 70 séances de formation sur la faillite et l'insolvabilité, auxquelles ont participé près de 2 000 intervenants, y compris groupes de consommateurs, praticiens et créanciers. • Il a déployé le système informatisé des brevets <i>TechSource</i> (voir page 24). • Il a réalisé un projet pilote de dépôt électronique pour les marques de commerce et monté une base de données sur les marques de commerce que l'on peut consulter dans <i>Strategis</i>. Ces initiatives contribueront à faciliter et à simplifier les demandes présentées par les clients de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC). • Dans le cadre du projet Partenariat, une nouvelle procédure a été mise au point pour le traitement de demandes micro-ondes. Cela a permis d'éliminer l'échange de documents papier; de diminuer les risques d'erreurs relatives à la description des données; de donner aux clients l'accès à la base de données en ligne du Ministère pour obtenir des renseignements techniques à jour, de même que l'accès à leur compte en ligne pour vérification de leurs licences et états financiers; d'accélérer le processus d'autorisation des demandes de licences puisque le Ministère n'a plus besoin de refaire les études techniques et de transcrire les données; et de simplifier le processus global de présentation d'une demande de licence micro-ondes.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Offrir informations et services pour aider les entreprises et les consommateurs à profiter pleinement d'un marché équitable, efficace et concurrentiel et à y contribuer (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a publié une étude explorant les éléments à l'origine de l'augmentation du taux de faillites personnelles en période de croissance économique prolongée. • Le Bureau de la concurrence a instauré, en collaboration avec les principaux intéressés et intervenants, de nouvelles procédures relatives aux nouveaux droits perçus pour certains de ses services. • Le Ministère a collaboré avec neuf associations de l'industrie et 150 entreprises à l'élaboration de la stratégie de promotion du commerce international. • Il a allégé considérablement le fardeau administratif pesant sur la petite entreprise. Par exemple, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a réduit de 30 à 3 le nombre de formulaires prévus par les Règles sur les brevets. Par ailleurs, on a simplifié l'administration de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> en permettant le dépôt unique de certains documents, évitant ainsi que la même information soit recueillie par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux participants. • Il a régulièrement tenu des réunions avec les principales associations de l'industrie des communications sans fil (le Conseil consultatif canadien de la radio, l'Association canadienne de l'électricité, l'Association canadienne des télécommunications sans fil et le Comité consultatif technique sur la radiodiffusion) pour examiner les nouvelles normes sur les bandes et le matériel. • Il a élargi le service téléphonique centralisé sans frais du Bureau de la concurrence pour le traitement des demandes relatives aux lois sur les normes. • Il a enregistré environ 105 218 faillites, propositions et séquestres. Le Bureau du surintendant des faillites a vu le nombre des faillites d'entreprises chuter de 14,3 p. 100 et, en ce qui concerne les propositions déposées en vertu de la Section I de la Partie III de la Loi, en tant que solutions de rechange à la faillite, il a enregistré une hausse de 45 p. 100. Le Bureau a supervisé l'administration de 244 623 dossiers actifs, est intervenu dans 997 successions, a délivré 178 ordonnances d'investigation, a pris 151 mesures de contrôle visant les syndics et a donné suite à 1 959 plaintes, 107 007 demandes de renseignements et 170 156 demandes de recherche de noms.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Offrir informations et services pour aider les entreprises et les consommateurs à profiter pleinement d'un marché équitable, efficace et concurrentiel et à y contribuer (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction générale des corporations a constitué en société environ 10 000 nouvelles entreprises ou autres entités, assuré 12 000 services prévus par la loi après la constitution en société, procédé à 100 000 interventions relatives à la conformité et reçu 152 000 documents déposés en vertu de la loi, qu'elle a consignés dans le registre public. Elle a également traité 125 000 demandes d'information directes, permis à plus de 100 000 clients d'avoir accès par voie électronique à quelque 300 000 documents sur son site <i>Web Strategis</i> et traité entre 2 500 et 3 000 demandes par son Service d'information automatisé par télécopieur. • L'OPIC a reçu 75 729 nouvelles demandes de brevets et d'enregistrement de marques de commerce, de droits d'auteur, de dessins industriels et de topographies de circuits intégrés. Au total, l'OPIC a accepté et enregistré 35 346 demandes. En outre, elle a répondu à plus de 83 000 demandes de renseignements. • Mesures Canada a inspecté et homologué plus de 451 000 appareils de mesure, étalonné près de 15 000 étalons et délivré les certificats connexes, évalué et approuvé 378 appareils de mesure et fait enquête sur près de 5 000 plaintes et différends. • Le Bureau de la concurrence a procédé à quelque 67 000 interventions relatives à la concurrence et aux produits de consommation, par rapport notamment à des demandes de renseignements, à des plaintes, à des enquêtes, à des inspections et au processus de préavis en matière de fusionnement. En outre, environ 30 000 recherches dans le système des numéros CA ont été enregistrées dans <i>Strategis</i>. • La Gestion du spectre a traité 27 434 nouvelles demandes de licences radio, 4 850 demandes et avis de licences de radiodiffusion ainsi que 457 618 propositions bilatérales et avis internationaux pour l'attribution de fréquences, procédé à 25 136 examens d'opérateurs radio, donné 3 594 approbations de matériel radio et de télécommunications et délivré environ 37 millions d'étiquettes d'homologation pour le matériel de télécommunications.
<p>Élaborer des normes et des règlements favorisant l'équité, l'efficacité et la compétitivité sur le marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a publié les modifications prévues au <i>Règlement sur les sociétés par actions de régime fédéral</i> relatives aux dispositions régissant les opérations d'initié, la sollicitation de procurations et les offres publiques d'achat. Ces modifications éliminent des exigences fastidieuses en harmonisant le Règlement avec la législation provinciale sur les valeurs mobilières et en rehaussant le niveau de divulgation requis par la loi fédérale.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Élaborer des normes et des règlements favorisant l'équité, l'efficacité et la compétitivité sur le marché (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a mis en œuvre des dispositions en vue du dépôt unique aux termes de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> (voir page 27). • Il a procédé à une révision complète des règles relatives à la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> et mis en œuvre les dispositions législatives du projet de loi C-12, Phase I de la Loi. Aux fins de l'application de la Loi nouvellement modifiée, il a veillé à ce que tous les employés du Bureau du surintendant des faillites, les syndics et les autres parties intéressées reçoivent la préparation nécessaire. • Il a commandé un rapport sur les mécanismes en place permettant de régler par voie électronique les différends découlant des marchés conclus en ligne au Canada. Il faudra accomplir davantage de travail de fond dans le domaine des mécanismes de règlement des différends, autres que le recours à l'appareil judiciaire, pour réparer les torts subis par les consommateurs. On doit en arriver à mieux comprendre les différentes préoccupations des consommateurs pour lesquelles aucun recours n'est possible ou pour lesquelles les recours possibles ne sont pas suffisants. • Il a travaillé avec les provinces à l'élaboration d'un modèle pour la rédaction des règles de divulgation de renseignements sur le crédit et continue de collaborer avec le ministère des Finances à l'harmonisation des règles fédérales avec le modèle établi. • Il a préparé un guide sur le recours aux codes volontaires, en complément au droit de la consommation, et travaillé avec les ministres provinciaux responsables de la consommation à l'amélioration des lois en la matière dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada. • Il a joué un rôle actif pour stimuler la concurrence sur le marché de l'interurbain (voir page 28). • Il a élaboré des normes pour les systèmes de communications personnelles utilisant la bande de fréquence de 2 GHz et les services locaux de vérification, en consultation avec les grandes sociétés de télécommunications avec ou sans fil. • Il a guidé le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications, auquel il a également assuré des services de secrétariat, pour l'élaboration d'un guide des normes pour l'autoroute de l'information.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Administrer et appliquer les lois et les règlements axés sur le marché et propres à entretenir la confiance des entreprises et des consommateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a amélioré l'efficacité de ses activités relatives à la conformité ainsi que l'efficience de ses opérations grâce au remaniement de son cadre d'activité, à l'amélioration des communications, à la commercialisation, à la rationalisation du régime de faillite des consommateurs et à la restructuration des services visant à assurer la conformité. • Il a terminé 25 vérifications de syndicats, en a entrepris 31 autres et a mené à bien trois importantes enquêtes; les deux premières portaient sur de graves problèmes relatifs à l'administration de fonds en fiducie par deux syndicats, tandis que la troisième a permis de mettre au jour l'appropriation de fonds en fiducie d'environ 100 000 \$ par un employé d'un syndicat. • Il a élaboré un modèle d'intervention pour les appareils de mesure utilisés dans le commerce (voir page 27).
<p>Faire accepter un plus grand nombre de normes du marché canadien sur la scène internationale pour aider les entreprises du pays à soutenir la concurrence mondiale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la conférence de 1997 de l'International Association of Corporate Administrators, la Direction générale des corporations a fait des présentations portant sur le droit canadien des sociétés et son administration, qui pourraient servir de modèle aux nouvelles économies de marché, et sur la situation de l'automatisation dans le secteur de compétence fédéral canadien. • Mesures Canada a fait valoir les intérêts des entreprises et des consommateurs canadiens dans l'élaboration et la normalisation des exigences internationales relatives aux appareils de mesure, en participant de façon active et soutenue à des tribunes internationales telles que l'Organisation internationale de métrologie légale, le forum de la métrologie légale de l'Asie-Pacifique et la U.S. Conference of Weights and Measures. L'organisme a également commencé à négocier une entente avec les États-Unis dans le but d'offrir des services d'évaluation et d'homologation des distributeurs de produits pétroliers et de propane. • En collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'OPIC a présenté un séminaire de formation sur les marques de commerce à l'intention de ses homologues des pays en développement. Cette initiative contribuera à l'acceptation internationale des normes canadiennes régissant les marques de commerce et elle pourrait se traduire par des débouchés pour les exportateurs canadiens sur de nouveaux marchés étrangers.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Faire accepter un plus grand nombre de normes du marché canadien sur la scène internationale pour aider les entreprises du pays à soutenir la concurrence mondiale (suite).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a participé aux réunions de l'Organisation internationale de normalisation consacrées à l'élaboration d'une norme internationale sur la protection des renseignements personnels, s'inspirant de celle de l'Association canadienne de normalisation. • Il a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique de la concurrence internationale, qui a donné lieu à l'établissement du groupe de travail sur la concurrence de l'OMC et à la participation au groupe de négociation sur la politique de la concurrence dans la négociation de l'Accord de libre-échange des Amériques. • Le groupe de travail de l'APEC sur les ententes de reconnaissance mutuelle, sous la présidence du Canada, a établi une entente de reconnaissance mutuelle pour le matériel de télécommunications (voir pages 28 et 29). • Les membres de l'Union internationale des télécommunications ont signé un protocole d'entente international en vue d'assurer l'usage illimité et la libre circulation des téléphones et des terminaux pour les Systèmes de communications personnelles mobiles universelles par satellite. • Le Ministère a offert une aide technique et des informations et proposé des stratégies aux décideurs chargés de l'élaboration de la politique de la concurrence, notamment la mise à jour et l'harmonisation de leurs lois-cadres en la matière, de même qu'aux pays en développement et aux nouvelles économies, afin de les appuyer dans leur transition vers un système de libre marché dynamique (entre autres, l'Italie, le Brésil, la Chine et l'Ukraine). • Le Bureau de la concurrence a cherché activement à promouvoir l'importance d'une harmonisation avec les normes canadiennes lors de rencontres : du sous-comité de l'ALENA sur le textile (étiquetage relatif à l'entretien des produits textiles), de la National Conference on Weights and Measures (étiquetage des produits et tolérances ou méthodes d'essais relatives à la quantité nette); du National Institute of Science and Technology, pour convenir de normes acceptées sur l'étiquetage des quantités nettes; et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), au sujet des normes internationales relatives à l'éco-étiquetage et aux allégations environnementales dans la publicité.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Faire accepter un plus grand nombre de normes du marché canadien sur la scène internationale pour aider les entreprises du pays à soutenir la concurrence mondiale (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport canado-américain portait sur les progrès d'un groupe de travail bilatéral sur la fraude dans le domaine du télémarketing transfrontalier. Au nombre des recommandations, citons une assistance judiciaire accrue de part et d'autre entre les deux pays et la nécessité d'une plus grande coordination des stratégies en matière de surveillance, de sensibilisation du public et d'investigation.

Annexe A -VI

Détails des réalisations

Services de gestion et services généraux : Communiquer à temps des renseignements pertinents et crédibles qui favorisent le processus décisionnel à Industrie Canada et garantissent la transparence de celui qui est appliqué au sein du gouvernement canadien

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Gérer et contrôler les fonds ministériels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie Canada a amélioré et mis en œuvre le Système intégré des finances et du matériel (système financier SAP), qui a introduit une nouvelle technologie de l'information reposant sur une approche intégrée des systèmes de gestion des finances et du matériel, afin de rationaliser les pratiques administratives et de mieux servir les clients. Cette technologie est conforme à la nouvelle Stratégie d'information financière du Conseil du Trésor et adaptée à l'an 2000. • Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du surintendant des faillites et l'agent principal de l'information à lancer la première application intégrale de commerce électronique du Ministère. • Il a conclu une entente avec le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le but d'avoir accès aux recettes générées par le Secteur de la gestion du spectre et le Bureau de la concurrence. • Il a dépassé les objectifs établis pour le recouvrement des contributions remboursables. • Il a offert aux gestionnaires et à tous les employés du Ministère l'accès par voie électronique à l'information utile relative à la fonction de contrôleur.
<p>Rationaliser les processus de gestion et améliorer la gestion du risque, la mesure du rendement et la justification de l'emploi des fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a donné de l'aide et formulé des conseils sur plusieurs initiatives ministérielles et sectorielles concernant des questions telles que la conception et l'élaboration d'approches pour la planification, la surveillance et la présentation de rapports relatifs au rendement, la sécurité des systèmes électroniques ainsi que l'efficacité et l'intégrité des méthodes administratives.
<p>Renouveler et revitaliser les effectifs pour offrir le meilleur service possible aux Canadiens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a fait progresser le Plan de gestion des personnes, qui contribue à faire d'Industrie Canada un « employeur de choix » et qui est lié à La Relève, initiative fédérale visant le renouvellement, le maintien en poste et le recrutement du personnel nécessaire pour offrir le meilleur service possible aux Canadiens.

Objectifs de rendement	Réalizations
<p>Renouveler et revitaliser les effectifs pour offrir le meilleur service possible aux Canadiens (<i>suite</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il a effectué un sondage auprès de ses employés, selon lequel 81 p. 100 d'entre eux considèrent Industrie Canada comme un « employeur de choix » par comparaison avec d'autres organisations du secteur public. • Il a fait passer la représentation des femmes au sein du groupe de la direction de 21,7 p. 100 au 31 mars 1997 à 27,4 p. 100 un an plus tard. • Il a attiré des candidats de qualité grâce au Recrutement universitaire et programme de développement et embauché 40 diplômés : 16 agents de commerce, 11 économistes et 13 ingénieurs. La moitié des personnes embauchées sont des femmes, le quart sont membres de minorités visibles et 7,5 p. 100 sont des Autochtones. • Dix employés du Ministère ont terminé avec succès leur Programme de système informatique, tandis que 17 se sont inscrits au Programme de soutien des sciences sociales. Ces deux cours sont offerts dans le cadre du Programme de préparation à l'emploi de soutien administratif. • Le Ministère a embauché 546 étudiants par le truchement du programme d'alternance travail-études et des programmes fédéraux d'emplois pour étudiants. • Il a lancé un site Web sur les relations patronales-syndicales pour diffuser l'information relative aux grèves, faire le point sur les négociations et donner des renseignements sur les cotes de sécurité.
<p>Expliquer aux Canadiens le rôle et les réalisations d'Industrie Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a eu une grande visibilité auprès des médias des milieux d'affaires grâce à de grands messages ministériels livrés fidèlement. Les conférences et les foires-info pour la petite entreprise, la Stratégie en S-T, les initiatives portant sur les télécommunications et l'information ainsi que Partenariat technologique Canada sont quelques exemples où des liens directs ont été noués avec les principaux groupes intéressés. • Il a lancé le site Web ministériel (http://info.ic.gc.ca) pour diffuser de l'information sur son mandat, sa structure, ses programmes et ses activités. Le site renseigne les médias sur les réalisations et les activités du Ministère au moyen de communiqués, d'allocutions, d'exemples de réussites, de pages de présentation et d'autres ressources.

Objectifs de rendement	Réalizations
Expliquer aux Canadiens le rôle et les réalisations d'Industrie Canada (<i>suite</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Il a créé des bases de données pour établir des listes de diffusion ciblées en vue d'établir des rapports avec les médias, d'offrir des liens donnant accès aux sites Web des médias et de diffuser le texte de conférences de presse et d'interviews. • Il a travaillé avec d'autres ministères pour que les Canadiens reçoivent un message clair et cohérent concernant les programmes, les services et les objectifs généraux du gouvernement.
Promouvoir l'excellence dans la prestation des services au public.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a mis en œuvre dans <i>Strategis</i> les premières applications de commerce électronique d'Industrie Canada, permettant aux lobbyistes de s'enregistrer gratuitement. La mise en œuvre du registre des déclarations publiques accessibles par Internet a été reportée à l'exercice 1998-1999. • Il a administré le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Les résultats sont présentés dans le rapport annuel du conseiller en éthique et dans celui du registraire. • Il a poursuivi la préparation en vue de l'examen par le Parlement de la <i>Loi sur l'enregistrement des lobbyistes</i> en l'an 2000.

Annexe B Services

Les *normes de services à la clientèle* indiquent qu'une organisation est prête à s'engager envers ses clients.

Les normes de services à la clientèle ne sont ni le début d'un processus ni des actions isolées se rapportant à l'exécution d'une activité de programme. Elles témoignent de la mise en place de l'infrastructure de base par une organisation et indiquent que cette dernière est prête à s'engager à offrir à ses clients des services de qualité en temps opportun.

Les services à la clientèle – à la mesure des attentes des clients – font partie intégrante du nouveau cadre de responsabilisation de la fonction publique. Les normes de services à la clientèle donnent à tous des objectifs communs et uniformes à poursuivre et le sentiment de participer à un projet collectif.

Les exemples suivants illustrent notre engagement à l'égard des services :

- En septembre 1997, la Direction générale des corporations a mis en place le Système d'information par messagerie vocale, service de réponses enregistrées à des questions fréquentes sur l'octroi des dénominations sociales. Ce service répond à la demande des clients qui réclament des réponses vocales automatisées offrant un bon rapport coût-efficacité. En outre, la Direction générale a produit un dépliant sur les dénominations sociales pour aider les clients à choisir une dénomination sociale fédérale et le personnel à traiter les demandes. En outre, elle a amélioré sa norme de rendement pour le traitement des demandes, celui-ci pouvant être réalisé à l'intérieur d'une journée ouvrable dans 90 p. 100 des cas. Par le passé, elle ne pouvait traiter les demandes aussi rapidement que dans 80 p. 100 des cas.

- La Direction générale des corporations a largement dépassé l'objectif de 90 p. 100 qu'elle s'était fixée en ce qui a trait aux délais promis relativement aux services de constitution en société prévus par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux services du Groupe de la certification. Le délai établi pour la constitution en société a été respecté dans une proportion de 99 p. 100 du temps, contre 93 à 95 p. 100 du temps dans le cas du délai se rapportant aux services du Groupe de la certification. La Direction générale a également atteint les niveaux de rendement prévus pour les activités relatives à la conformité se rapportant aux demandes d'information préliminaires.
- Mesures Canada a davantage fait appel au secteur privé pour offrir des services. Ainsi, l'organisme a délégué à 24 organisations le pouvoir de vérifier environ 75 p. 100 des quelque 18,2 millions de compteurs d'électricité et de gaz naturel au Canada, soit une augmentation de 9 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Environ 85 p. 100 des compteurs examinés par les vérificateurs agréés sont des appareils relativement simples utilisés dans des applications résidentielles, tandis que les autres sont des systèmes complexes utilisés dans le commerce ou l'industrie.
- En novembre 1997, le Bureau de la concurrence a établi des normes de service pour les transactions devant faire l'objet d'un avis, le certificat de décision préalable et les avis consultatifs. Les commentaires reçus sont généralement positifs; précisons que ces normes ont été élaborées en consultation avec les principaux intéressés et intervenants. La présentation de rapports annuels relativement à ces normes débutera l'an prochain.
- En 1997-1998, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a continué d'atteindre, voire de dépasser, ses normes de services à la clientèle pour les marques de commerce. Par exemple, la norme établie pour 1997-1998 en ce qui concerne chacun des processus d'accusé

de réception des nouvelles demandes de marque de commerce, présentées en bonne et due forme, et de délivrance des certificats d'enregistrement des marques de commerce était de 15 jours ouvrables. Elle a été établie à 10 jours ouvrables pour 1998-1999.

- Des améliorations ont été apportées aux services à la clientèle de l'OPIC pour les demandes de brevet. Par exemple, malgré les volumes à la hausse, le délai pour l'examen approfondi d'une demande de brevet, à partir de la date de réception de la demande d'examen, a été ramené de 26 à 24 mois pour 1997-1998. La norme de service à la clientèle de l'OPIC a été établie à 22 mois pour 1998-1999.
- Durant l'été de 1997, le Bureau du surintendant des faillites (BSF) a fait un sondage auprès de ses clients et des parties intéressées pour savoir à quels aspects des services ils accordaient le plus d'importance et obtenir leurs commentaires sur les activités du Bureau à ce sujet. L'information obtenue de créanciers, de débiteurs, de syndics et d'utilisateurs du service de recherche de noms permettra d'affiner les normes de service en 1998-1999, et de mettre au point un nouveau système de mesure du rendement et de rapports pour les années à venir.
- Pour favoriser un meilleur service par une plus grande coopération internationale et un meilleur partage de l'information, le BSF a pris les devants en menant une étude, qui servira de point de référence, sur les organismes étrangers de réglementation en matière d'insolvabilité. Présentée à l'International Association of Insolvency Regulators, l'étude visait à donner un aperçu du rôle de la technologie de l'information dans chacun des secteurs de compétence étudiés, de même qu'à fournir une description du processus, des intervenants et du contexte propre à la situation sociale, économique et politique de chaque membre. Afin de s'assurer que les créanciers, les débiteurs et les tribunaux reçoivent des services de qualité du milieu des syndics, le BSF a créé, en collaboration avec l'Association

canadienne des professionnels de l'insolvabilité, un programme national d'accréditation dans le domaine pour les nouveaux syndics.

- Le Ministère a prévu des mesures pour mieux renseigner le personnel au sujet de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, faciliter l'accès à l'information, développer un contenu canadien et stimuler le développement économique des minorités de langue officielle. Il a tenu des consultations dans le but de mieux cerner les besoins de la collectivité et présenté des séances d'information et de formation pour faire connaître les programmes et les services ministériels dans tout le pays. Le 20 mars 1998, Industrie Canada était au nombre des neuf organisations fédérales signataires d'une entente avec des minorités francophones pour favoriser l'essor de la francophonie canadienne.
- Grâce à une meilleure connectivité Intranet, les sites régionaux des Centres de services aux entreprises Canada-Ontario (CSECO) ont plus directement accès aux services de base des CSECO à Toronto, notamment aux bases de données électroniques, et peuvent communiquer plus efficacement entre elles. Ces améliorations se sont révélées un précieux atout en offrant le soutien essentiel à tous les bureaux des différentes régions de la province et en instaurant une collectivité virtuelle où des partenaires peuvent travailler en équipe malgré les distances. En utilisant cette technologie d'avant-garde, les CSECO ont amélioré l'aptitude des bureaux régionaux à offrir aux clients des services complets à chaque endroit.
- Le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI) a adopté des normes de service pour surveiller son délai de réponse aux demandes de renseignements émanant des délégués commerciaux. En faisant appel à une technologie de pointe et en rationalisant ses procédures, il a ramené son délai de réponse de huit jours en 1996-1997 à six en 1997-1998. Le COAI souhaite maintenant le faire baisser à trois à cinq jours.

La technologie joue un rôle de plus en plus important dans la prestation de services. De nombreuses organisations d'Industrie Canada ont actuellement recours à des technologies d'avant-garde pour faciliter les transactions d'affaires et améliorer les services à la clientèle.

- La Direction générale des corporations a élaboré un projet de validation du principe du dépôt électronique des documents relatifs à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Destiné à mettre à l'essai les caractéristiques de sécurité et le système de paiement par Internet, le projet ouvre la voie à l'intégration des services de dépôt électronique de documents aux termes de cette loi au moyen de l'infrastructure de commerce électronique d'Industrie Canada. Le Ministère a fait une démonstration convaincante de ce projet pilote à l'occasion du symposium sur les services électroniques, à Ottawa, en février 1998.
- En 1997-1998, l'OPIC a entrepris un projet pilote sur le commerce électronique, portant sur les marques de commerce, auquel participe un groupe d'agents de marques de commerce volontaires. L'Office prévoit que les agents auront pleinement accès au mécanisme de dépôt électronique des demandes en 1998-1999. Ultérieurement, le projet permettra à toute personne ayant accès à Internet de déposer une demande de marque de commerce, de communiquer avec l'Office et d'avoir accès à tous les services relatifs aux marques de commerce.
- En 1997-1998, l'OPIC a franchi une étape importante en diffusant intégralement sur Internet, pour le bénéfice du public, sa base de données sur les marques de commerce, y compris les dessins.
- À la fin de l'exercice 1997-1998, l'OPIC a pris des mesures pour mettre à l'essai le logiciel PCT Easy, pour le dépôt électronique international des demandes relatives au Traité de coopération en matière de brevets. Les essais, qui seront menés au début de 1998-1999, constitueront la première étape vers le dépôt électronique, par les agents de brevet, de toutes les demandes relatives au Traité.
- Les nouveaux outils interactifs d'évaluation de l'étiquetage (<http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/cp01035f.html>) ont pour objet d'aider les entreprises à mieux respecter les exigences fédérales en matière d'étiquetage en introduisant en direct des renseignements sur des produits précis. Le site Web a été visité environ 10 000 fois au cours des six mois qui ont suivi la diffusion de ces outils.
- Le Bureau du surintendant des faillites a amélioré les services aux éventuels prêteurs et investisseurs en améliorant son site offrant des statistiques sur les faillites et l'insolvabilité sur *Strategis*. Ces améliorations permettent maintenant aux utilisateurs de préparer des rapports personnalisés sur une industrie ou une région en particulier.
- Le Bureau a amélioré le service de recherche de noms offert à ses clients (qui permet aux éventuels prêteurs ou investisseurs de voir si un particulier ou une entreprise est en faillite ou a déjà fait faillite) en concevant et en offrant un service électronique de recherche sur l'insolvabilité sur le site *Strategis* d'Industrie Canada, doté par ailleurs d'une capacité en matière de commerce électronique.
- En 1998, le Secrétariat de l'Organisation nationale canadienne (ONC) pour l'Union internationale des télécommunications (UIT), Spectre, Technologies de l'information et Télécommunications, était parmi les nombreuses administrations à utiliser la nouvelle technologie de Netscape Navigator pour soumettre les contributions canadiennes aux différents secteurs de l'UIT. Il est ainsi possible d'éliminer tous les facteurs d'erreurs (comme l'incompatibilité des logiciels avec d'autres systèmes, de même que les difficultés de conversion et de mise en page des documents) que l'on rencontrait auparavant dans la transmission de contributions par courrier électronique. Les membres de l'ONC bénéficient ainsi d'une plus grande souplesse pour la préparation de leurs contributions et d'une réduction des délais pour soumettre les contributions canadiennes au Secrétariat de l'ONC.

Annexe C

Priorités à l'échelle gouvernementale

Nombre des initiatives et des réalisations énumérées dans le présent rapport contribuent aux priorités d'envergure gouvernementale énoncées dans le discours du Trône de 1997 et présentées ci-dessous pour consultation rapide.

Priorité	Programme d'Industrie Canada	Référence
Pour un Canada plus fort.	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité 	p. 19
Investir dans le domaine de la santé et des soins de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie canadienne en matière de biotechnologie 	p. 18
Offrir des possibilités aux jeunes Canadiens.	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise autochtone Canada • FedNor • Rescol • Programme d'accès communautaire • Didacticiens • Camps d'initiation à l'inforoute, aux sciences et à l'entrepreneuriat • Stages « Alice » • Répertoire national des diplômé(e)s • Programme des ordinateurs pour les écoles 	Annexe A-II Annexe A-II p. 20 p. 21 p. 21 p. 21 p. 21 p. 21 p. 21
Investir dans le savoir et la créativité.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat technologique Canada • Centre de recherches sur les communications • Cartes routières technologiques • Programme d'accès communautaire • Rescol • Programme des ordinateurs pour les écoles • <i>Strategis</i> • Groupe de travail sur le commerce électronique • CANARIE 	p. 17 p. 18 p. 17 p. 21 p. 20 p. 21 p. 23 p. 21 p. 23
Accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> • FedNor • Entreprise autochtone Canada • Commission canadienne du tourisme 	Annexe A-II Annexe A-II Annexe A-I